



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
(CIPM)

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 027 /AONO/MPT/CIPM/2020 DU 07 Août LANCE EN PROCÉDURE D'URGENCE
POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE MULTIMÉDIA INCLUSIF AU CENTRE DES
JEUNES AVEUGLES RÉHABILITÉS DU CAMEROUN (CJARC).

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

FINANCEMENT :

CAS FST, EXERCICE 2020.

IMPUTATION BUDGETAIRE: 54 45 587 03 340010 08 6528 « Subvention du Centre multimédia
inclusif au Centre des Jeunes Aveugles Réhabilités du
Cameroun ».



PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)





0 0 0 0 0 2 7

N° /AONO/MPT/CIPM/2020 DU 20202020 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE
MULTIMEDIA INCLUSIF AU CENTRE DES JEUNES AVEUGLES REHABILITES DU
CAMEROUN (CJARC).
« EN PROCEDURE D'URGENCE »

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre des Postes et Télécommunications lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour la mise en place d'un centre multimédia inclusif au centre des jeunes aveugles réhabilités du Cameroun (CJARC).

2. Consistance des prestations

Le présent appel d'offres consiste à :

- équiper et configurer un centre multimédia doté d'outils et d'applications spécifiques aux besoins des personnes mal voyants ;
- former les formateurs du CJARC à l'exploitation efficace du centre multimédia ;
- assurer la mise à disposition d'une connexion internet haut débit pour une période de douze (12) mois.

Le détail des prestations à exécuter est contenu dans le descriptif des fournitures (Pièce 5)

3. Délais de livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de deux (02) mois.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de cent quinze millions (115 000 000) FCFA.

6. Lieu de livraison

Le lieu de livraison des fournitures est le siège du CJARC sis à Ekié, Yaoundé.

7. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises nationales spécialisées dans la fourniture des équipements et matériels informatiques pour mal voyants.

8. Financement

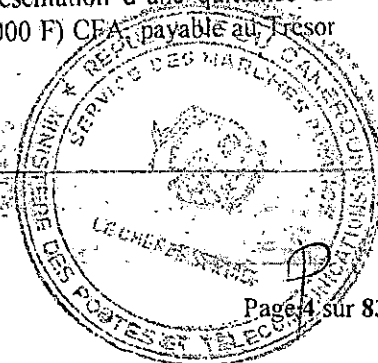
Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont financées par le fonds Spécial des Télécommunications (FST), exercice 2020, sur la ligne d'imputation budgétaire 54 45 587 03 340010 08 6528 « Subvention du Centre multimédia inclusif au Centre des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun ».

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics (porte 162, téléphone 222.23.36.41) dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sis au 1^{er} étage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Postes et Télécommunications (porte 162, Tél. 222.23.36.41), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille francs (50.000 F) CFA, payable au Trésor Public.



11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Ministère des Postes et des Télécommunications, Direction des Affaires Générales (Service des marchés publics 1^{er} étage, porte 162), au plus tard le 01 SEPT 2020 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° _____/AONO/MPT/CIPM/2020 DU ---- 2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR
LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE MULTIMÉDIA INCLUSIF AU CENTRE DES JEUNES
AVEUGLES RÉHABILITÉS DU CAMEROUN (CJARC).
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

12. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des Finances d'un montant deux millions trois cent mille (2 300 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conformément aux prescriptions du présent Avis et Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment pour défaut de caution de soumission conforme.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

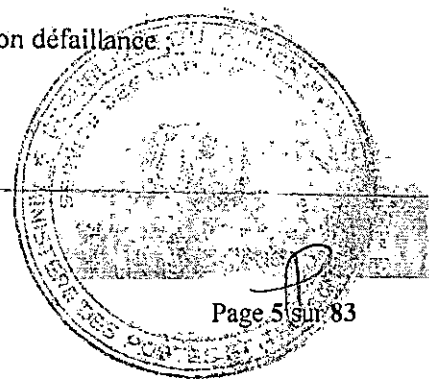
L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés sise à l'immeuble siège de la CAMPOST, porte 308 le 01 SEPT 2020 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires qui souhaite y assister ou leur représentant dûment mandaté et ayant une parfaite connaissance du dossier.

15. Principaux critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 h après l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Absence de l'agrément de prestataire de services dans le domaine du matériel spécialisé pour les personnes handicapées délivré par la CNPS » ;
- Absence d'un contrat/une attestation de représentation locale du fabricant ou du revendeur agréé par le fabricant des équipements ci-après : Tablette braille, Imprimante braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique ;
- absence de l'agrément du fabricant ou du revendeur agréé par le fabricant des équipements ci-après : Tablette braille, Imprimante braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique ;
- Absence de prospectus des équipements proposés accompagnés de fiches authentiques décrivant les caractéristiques techniques du matériel ci-après : Tablette braille, imprimante braille, logiciel de transcription braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique, imprimante multifonction, scanner ordinateurs portables et ordinateurs de bureau ;
- Offre financière incomplète ;
- Non-respect de 75 % des spécifications techniques minimales ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ou de non défaillance ;
- Non satisfaction d'au moins 4 ou sur 5 de critères essentiels.

15.2. Critères essentiels :



Les critères de qualification des candidats sont les suivants :

- Référence similaire ;
- Capacité de financement ;
- Services après-vente ;
- Délais de livraison ;
- Clause d'acceptation des conditions du marché

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins disante.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des dites offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, « Service des marchés (porte 162, Tél 222 23 04.90)./-

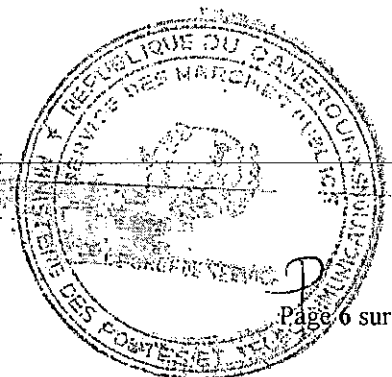
Ampliations :

- MINMAP (pour information);
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Service des Marchés Publics (pour archivage).
- Affichage/Chrono.

07 AOUT 2020



*Mme Livom Li Likeng
née Mendomo Minette*





10000027

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No. /AONO/MPT/CIPM/2020 OF 2020 FOR SETTING-UP AN INCLUSIVE
MULTIMEDIA CENTRE AT THE YOUNG REHABILITATED BLIND OF CAMEROON CLUB
(YRBCC),
"IN A PROCEDURE OF URGENCY"

1. Purpose

The Minister of Posts and Telecommunications hereby launches in a procedure of urgency an Open National Invitation to set up an inclusive multimedia centre at the young rehabilitated blind of Cameroon Club (YRBCC).

2. Description of services

This invitation to tender will consist in:

- equipping and configuring a multimedia centre with tools and applications specific to the needs of the people with disabilities (visually impaired);
 - training YRBCC trainers in the efficient operation of the multimedia centre;
 - ensuring the provision of a high-speed internet connection for a period of twelve (12) months.
- Details of the services to be provided are included in the description of supplies (Exhibit 5).

3. Execution deadline

The maximum delivery time provided by the Project Owner shall be (02) two months.

5. Estimated cost

The estimated cost of the operation stands at CFA one hundred and fifteen million (115.000.000) francs.

6. Delivery venue:

The delivery venue of supplies is the YRBCC headquarters in Ekié, Yaoundé.

7. Participation and origin

Participation in this invitation to tenders is open to all national companies specialised in the supply of computer equipment and materials for visually impaired.

8. Financing

The supplies under this call for tenders, are financed by the Special Telecommunications Fund (FST), 2020 financial year, on the budget head 54 45 587 03 340010 08 6528 "Subsidy from the inclusive multimedia centre to the rehabilitated young blind people's centre in Cameroon".

9. Consultation of tender documents

Tender documents may be consulted during working hours at the Department of General Affairs (contracts service, 1st floor of the Ministry of Posts and Telecommunications Room 162 Tel. 242 23 36 41), upon the publication of this announcement.

10. Acquisition of tender file

The complete set of bidding documents may be obtained at the Department of General Affairs, Contracts service, located at 1st floor of Ministry of Posts and Telecommunications building, (Room 162, Tel. 242.23.36.41) upon the publication of this tender against the payment of a non-refundable sum of CFA fifty thousand (50,000) francs into the public treasury.

11. Submission of bids

Each tender file written in French or English should be presented in seven (07) copies including the original and six (06) copies, labelled as such, should reach the Ministry of Posts and Telecommunications, Department of General Affairs (Contracts Service located at the 1st floor, Room 162), not later than ~~the 1 SEPT 2020~~ at 2 pm and shall carry the following label:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No. _____/AONO/MPT/CIPM/2020 OF _____ 2020 LAUNCH IN A PROCEDURE OF URGENCY
FOR SETTING-UP AN INCLUSIVE MULTIMEDIA CENTRE AT THE YOUNG REHABILITATED
BLIND OF CAMEROON CLUB (YRBCC).
"To be opened only during the bid-opening session"

12. Temporary Security

Each bidder, must include in his administrative documents, a bid bond of CFA two million three hundred thousand (2,300,000) Francs issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance with a validity period of thirty (30) days from the day of opening of bids.

~~13. Acceptability of bids~~

~~To avoid the rejection of bids, the administrative documents must imperatively be submitted in originals or true copies certified by an issuing or administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Tender Regulation. They must not be more than (3) months old prior to the original submission date of the bids or be produced after the signature date of this invitation to tenders.~~

Any tender not complying with the tender file shall be rejected, especially in the absence of an appropriate bid bond.

14. Opening of tenders

The opening of the bids shall be made in one phase.

The opening of the administrative, technical and financial bids will take place in the meeting room of the Tender Board of MINPOSTEL located at the CAMPOST headquarters building, room 308 on ~~01 SEPT 2020~~ at 3 pm, and will be done by the above mentioned Internal Tender Board members, in the presence of bidders who wish to take part to the opening ceremony or their representative duly authorised and who have a perfect knowledge of the file.

15. Main assessment criteria

15.1. Eliminary criteria:

- Absence or non-compliance of one administrative document, 48 hours after the bids opening;
- Absence of a bid bond at the opening of bids;
- Forged document or false declaration;
- Absence of the CNPS approval as a service provider in the field of specialized equipment for the people with disabilities (visually impaired);
- Absence of a contract/certificate of local representation of the manufacturer or reseller approved by the manufacturer of the equipment below: Braille tablet, Braille printer, Braille embosser, Braille index stapler, JAW screen for Windows, digital book reader;
- Absence of manufacturer's or dealer's approval from the manufacturer of the following equipment: Braille tablet, Braille printer, Braille embosser, Braille index stapler, JAW screen for Windows, digital book reader;
- Absence of proposed equipment leaflet accompanied with the authentic fact sheets describing the technical specifications of the below equipment; Braille tablet, Braille printer, Braille transcription software, Braille embosser, Braille Index stapler, JAW screen for Windows, digital book reader, multifunction printer, laptop and desktop scanner;
- Incomplete financial bid;
- Non-compliance with 75% of the minimal technical specifications;
- Absence of a solemn declaration not to abandon the contract or defaulting it;
- Non compliance with at least 4 yes out of 5 among the main criteria.

15.2. Main Criteria:



11. Submission of bids

Each tender file written in French or English should be presented in seven (07) copies including the original and six (06) copies, labelled as such, should reach the Ministry of Posts and Telecommunications, Department of General Affairs (Contracts Service located at the 1st floor, Room 162), not later than the 1st of April 2020 at 2 pm and shall carry the following label:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

No. _____/AONO/MPT/CIPM/2020 OF _____ 2020 LAUNCH IN A PROCEURE OF URGENCY FOR SETTING-UP AN INCLUSIVE MULTIMEDIA CENTRE AT THE YOUNG REHABILITATED BLIND OF CAMEROON CLUB (YRBCC).

"To be opened only during the bid-opening session"

12. Temporary Security

Each bidder, must include in his administrative documents, a bid bond of CFA two million three hundred thousand (2,300,000)Francs issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance with a validity period of thirty (30) days from the day of opening of bids.

13. Acceptability of bids

To avoid the rejection of bids, the administrative documents must imperatively be submitted in originals or true copies certified by an issuing or administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Tender Regulation. They must not be more than (3) months old prior to the original submission date of the bids or be produced after the signature date of this invitation to tenders.

Any tender not complying with the tender file shall be rejected, especially in the absence of an appropriate bid bond.

14. Opening of tenders

The opening of the bids shall be made in one phase.

The opening of the administrative, technical and financial bids will take place in the meeting room of the Tender Board of MINPOSTEL located at the CAMPOST headquarters building, room 308 on 1st of April 2020 at 3 pm, and will be done by the above mentioned Internal Tender Board members, in the presence of bidders who wish to take part to the opening ceremony or their representative duly authorised and who have a perfect knowledge of the file.

15. Main assessment criteria

15.1. Eliminatory criteria:

- Absence or non-compliance of one administrative document, 48 hours after the bids opening;
- Absence of a bid bond at the opening of bids;
- Forged document or false declaration;
- Absence of the CNPS approval as a service provider in the field of specialized equipment for the people with disabilities (visually impaired)";
- Absence of a contract/certificate of local representation of the manufacturer or reseller approved by the manufacturer of the equipment below: Braille tablet, Braille printer, Braille embosser, Braille index stapler, JAW screen for Windows, digital book reader;
- Absence of manufacturer's or dealer's approval from the manufacturer of the following equipment: Braille tablet, Braille printer, Braille embosser, Braille index stapler, JAW screen for Windows, digital book reader;
- Absence of proposed equipment leaflet accompanied with the authentic fact sheets describing the technical specifications of the below equipment; Braille tablet, Braille printer, Braille transcription software, Braille embosser, Braille Index stapler, JAW screen for Windows, digital book reader, multifunction printer, laptop and desktop scanner;
- Incomplete financial bid;
- Non-compliance with 75% of the minimal technical specifications;
- Absence of a solemn declaration not to abandon the contract or defaulting it;
- Non compliance with at least 4 yes out of 5 among the main criteria.

15.2. Main Criteria:



The qualification criteria of the candidates shall be based on:

- Similar reference;
- Financial capacity;
- Customer service;
- Execution deadline;
- Acceptance clause of the contract conditions

16. Allocation

The Project Owner will award the contract to the bidder whose bid will comply with this tender and who has submitted the lowest evaluated bid.

17. Validity of bids

Bidders shall be bound to their bids for a period of ninety (90) days with effect from date of submission of the said bids.

18. Additional information

Additional information may be obtained during working hours from the Ministry of Posts and Telecommunications, "Contract services (room 162, Tel. 242.23.04.90)./-

Copies to:

- MINMAP (for information);
- ARMP (for publication and archiving);
- President CIPM (for information);
- Contracts service (for archiving).
- Billsticking/Chrono.



*Mme Libom L. Likoni
née Mendomo Minette*

07-AOÛT-2020

PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)



SOMMAIRE :

PIECE N°1 :	AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO).....	3
PIECE N°2 :	REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	10
PIECE N°3 :	RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	25
PIECE N°4 :	CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP).....	30
PIECE N°5 :	DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE.....	38
PIECE N°6 :	CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	59
PIECE N°7 :	DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....	62
PIECE N° 8 :	MODELE DE PIECES.....	65
PIECE N°9 :	MODELE DE MARCHÉ.....	73
PIECE N°10 :	ETUDES PREALABLES.....	78
PIECE N° 11 :	LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....	80
ANNEXE :	GRILLE D'EVALUATION.....	82



SOMMAIRE

A. Généralités

Article 1 : Portée de la soumission

Article 2 : Financement

Article 3 : Fraude et corruption

Article 4 : Candidats admis à concourir

Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Article 8 : Eclaircissements à apporter au Dossier d'Appel d'Offres

Article 9 : Modifications du Dossier d'Appel d'Offres

C. Préparation des offres

Article 10 : Frais de soumission

Article 11 : Langue de l'offre

Article 12 : Documents constituant l'offre

Article 13 : Prix de l'offre

Article 14 : Monnaie de l'offre

Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire

Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures

Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures

Article 18 : Document attestant la qualification du Soumissionnaire

Article 19 : Caution de soumission

Article 20 : Délai de validité des offres

Article 21 : Formes et signature de l'offre

D. Dépôt des offres

Article 22 : Cachetage et marquage des offres

Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres

Article 24 : Offres hors délai

Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 26 : Ouverture des plis et recours

Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure

Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage

Article 29 : Conformité des offres

Article 30 : Evaluation de l'offre technique

Article 31 : Qualification du soumissionnaire

Article 32 : Correction des erreurs

Article 33 : Evaluation des offres au plan financier

Article 34 : Comparaison des offres

F. Attribution du Marché

Article 35 : Attribution

Article 36 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure

Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché

Article 38 : Notification de l'attribution du marché

Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

Article 40 : Signature du marché

Article 41 : Cautionnement définitif

A. GENERALITES

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, tel qu'il est défini dans le Règlement Particulier de l'Appel d'offres (RPAO), ci-après dénommé le "Maître d'Ouvrage", lance un appel d'offres en vue de l'obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Fourniture ainsi que le Bordereau des Quantités.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO.

Il y est fait ci-après référence sous le terme "les Fournitures".

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes "Maître d'Ouvrage" et "Maître d'Ouvrage Délégué" sont interchangeables et le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, Le Maître d'Ouvrage ;

a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; et

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.

4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :

- a) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
- b) Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

- i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
- ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c) Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d) Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.

Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine

5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.

5.2. Aux fins de la présente clause, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire ; et
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché. Fournir toutes les informations (ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification demandée aux soumissionnaires afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché).

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (co-traitante) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;

- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis-à-vis du Maître d'ouvrage pour l'exécution du marché ;
- e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.
- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre l'(s) additif (s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après :

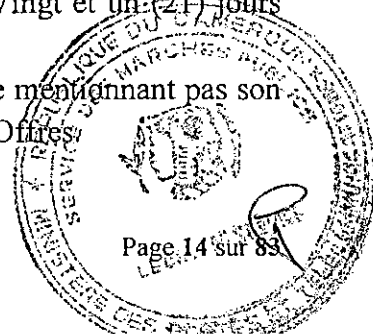
- a. La lettre d'invitation à soumissionner (pour les appels d'offres restreints)
- b. L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)
- c. Le règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
- d. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
- e. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- f. Le Descriptif de la fourniture qui comprend :
 - La liste des fournitures et services connexes,
 - Les spécifications techniques.
- g. Le cadre du Bordereau des prix unitaires
- h. Le détail estimatif
- i. Le sous-détail des prix unitaires
- j. Le modèle de lettre de soumission
- k. Le cadre de Bordereau des Prix et Quantités
- l. Le modèle de caution de soumission
- m. Le modèle de cautionnement définitif
- n. Le modèle de caution de retenue de garantie
- o. Modèle de marché
- p. Formulaire relatif aux études préalables
- q. La liste des banques et organismes financiers de 1^{er} rang agréés par le ministre en charge des finances autorisées à émettre des cautions.

Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

Article 8 : Eclaircissement apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

8.1. Tout soumissionnaire désirent obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans les RPAO. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.



8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage.

8.3. Le recours doit être adressé au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission ;

Il doit parvenir au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres ;

8.4. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose de cinq (05) jours pour réagir.

La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

9.1. Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'offres en publiant un additif.

9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d'Ouvrage par écrit.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, compte tenu de l'additif, pour la préparation de leur offre, le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

C. PREPARATION DES OFFRES

Article 10 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et le Maître d'Ouvrage n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 11 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 12 : Documents constituant l'offre

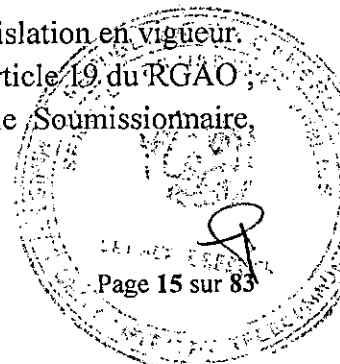
12.1. L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

- i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :
 - A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
 - A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
 - N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
 - N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.
- ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;
- iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique



b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les attestant la qualification des soumissionnaires à conformément aux articles 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

b.2. Méthodologie propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances; les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ;

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché.

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Les spécifications techniques

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
3. Le détail estimatif dûment rempli ;
4. Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

Article 13 : Prix de l'offre

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous-détail des prix fournis en annexe.

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les fournitures et services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. Le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;
- ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;
- iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du projet) spécifiée dans le RPAO.

13.2. Les prix offerts par le soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition

contraire du CCAP, une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non-conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

Article 14 : Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en francs CFA

Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures

16.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.

16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures

17.1. Pour établir la conformité des fournitures et services connexes au Dossier d'Appel d'Offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.

17.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.

17.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc ; nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.

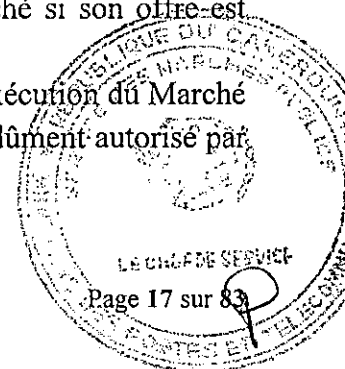
17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieures aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

Article 18 : Document attestant la qualification du Soumissionnaire

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage :

a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;



- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que, dans le cas où le Soumissionnaire correspondant n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administrative Particulières et/ou les Spécifications techniques ;
- d. Que le Soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

Article 19 : Caution de soumission

19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres ; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître d'Ouvrage. La caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.

19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par le Maître d'Ouvrage comme non-conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.

19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

19.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire :

- i. Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou
- ii. N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ; ou

b. Si le Soumissionnaire retenu :

- i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 39 du RGAO ; ou
- ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 32 du RGAO.

Article 20 : Délai de validité des offres

20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixées par le Maître d'Ouvrage, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué comme non-conforme.

20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, [les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le

Maître d'Ouvrage adressera au(x) soumissionnaire(s). La demande du Maître d'Ouvrage devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation].

Article 21 : Forme et signature de l'offre

21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2(c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de l'offre.

D. DEPOT DES OFFRES

Article 22 : Cachetage et marquage des offres

22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE », selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

a. Seront adressées au Maître d'Ouvrages à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;

b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre au Maître d'Ouvrages de renvoyer l'offre scellée si elle n'a pas été ouverte.

22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, le Maître d'Ouvrage ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres

23.1. Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrages à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

23.2. Le Maître d'Ouvrages peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 24 : Offres hors délai

Toute offre parvenue au Maître d'Ouvrage après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de

remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.

25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 26 : Ouverture des plis et recours

26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

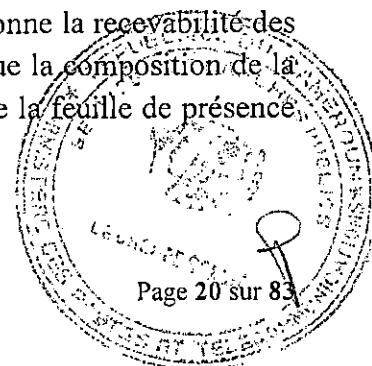
26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouverte et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que le Maître d'Ouvrage peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

26.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leur rabais, et leur délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.



26.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

26.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'Ouvrages ou au Maître d'Ouvrages Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure

27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

27.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou le Maître d'Ouvrage dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage

28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.

28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 29 : Conformité des offres

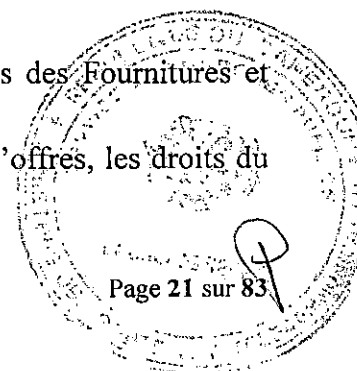
29.1. La sous-commission d'analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

29.2. La sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

29.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :

a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiées dans le Marché ; ou

b. Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits du Maître d'Ouvrage, ou les obligations du soumissionnaire au titre du Marché ; ou



c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

29.5. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d'appel d'offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 30 : Evaluation de l'offre technique

30.1. La sous-commission d'analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

30.2. La sous-commission d'analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécialisations techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d'écarter l'offre en question.

31 : Qualification du soumissionnaire

La sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO, il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 32 : Correction des erreurs

32.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;

b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffre prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 33 : Evaluation des offres au plan financier

33.1. La sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.

33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après :

- a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
 - b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;
 - c. Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 13.4 du RGAO ;
- 33.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

Article 34 : Comparaison des offres

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins distante, en application de la clause 3 34 du RGAO.

F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Article 35 : Attribution

35.1. Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins distante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

35.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins distante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les rabais offerts par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que de leur plan de charge au moment de l'attribution.

Article 36 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres (après autorisation du Premier Ministre lorsque les offres ont été ouvertes) ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 37: Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché

L'Autorité Contractante à l'initiative du Maître d'Ouvrage, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

Article 38 : Notification de l'attribution du marché

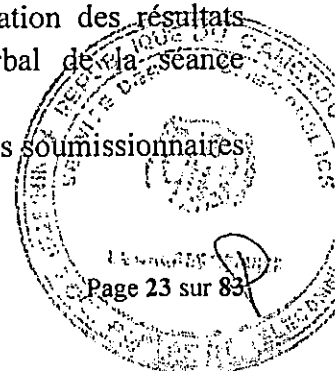
Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue.

Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

Article 39: Publication des résultats d'attribution du marché et recours

39.1. Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution. Le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

39.2. Le Maître d'Ouvrage est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.



39.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

39.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 40 : Signature du marché

40.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés (et à la Commission Spécialisée de Contrôle des Marchés compétente, le cas échéant) pour adoption.

40.2. Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

40.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (05) jours qui suivent la date de sa signature.

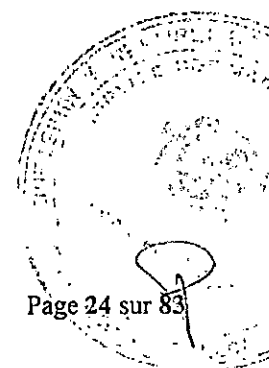
Article 41: Cautionnement définitif

41.1. Dans les vingt- (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

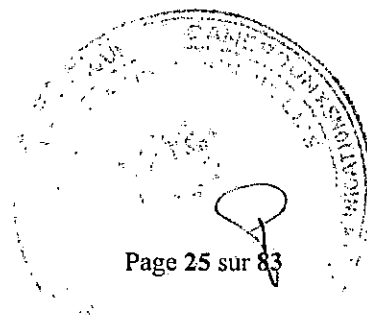
41.2. Le cautionnement peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.



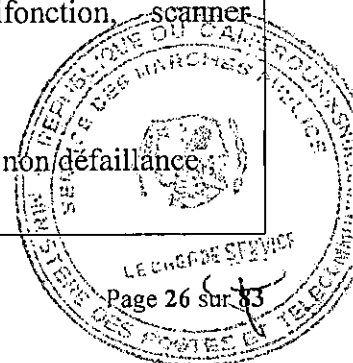
**PIÈCE N°3 : RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES
(RPAO)**



REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

En cas de divergence, les dispositions ci-après prévaudront sur les clauses du RGAO.

1	Portée de la soumission
1.1	<p>Le Ministre des Postes et des Télécommunications lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour la mise en place d'un centre multimédia inclusif au centre des jeunes aveugles réhabilités du Cameroun (CJARC).</p> <p>Les prestations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Équipement et configuration du centre multimédia doté d'outils et d'applications spécifiques aux besoins des personnes handicapés- Formation des formateurs de CJARC à l'exploitation efficiente du centre multimédia ;- mise à disposition d'une connexion internet haut débit pour une période de douze (12) mois après la réception provisoire. <p>Le détail des prestations à exécuter est contenu dans le descriptif des fournitures (Pièce 5).</p>
1.2	Délais de livraison : Deux (02) mois.
2	Financement
	<p>Référence de l'appel d'offres :</p> <p>Source de financement : FST 2020</p> <p>Nom du projet : mise en place d'un centre multimédia inclusif au centre des jeunes aveugles réhabilités du Cameroun (CJARC).</p>
3	Candidat admis à concourir
3.1	Critères de provenance des soumissionnaires : Entreprises nationales, spécialisée dans la fourniture des équipements pour mal voyant.
4	Origine des fournitures
4.1	Critères de provenance des fournitures : Matériel importé.
5	Qualification du soumissionnaire
	<p><u>Qualification du soumissionnaire :</u> Les critères de qualification sont les suivants :</p> <p>5. Principaux critères d'évaluation</p> <p>5.1. Critères éliminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 h après l'ouverture des plis ;- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;- Document falsifié ou fausse déclaration ;- Absence de l'agrément de prestataire de services dans le domaine du matériel spécialisé pour personnes handicapées ;- Absence d'un contrat/une attestation de représentation locale du fabricant ou du revendeur agréé par le fabricant des équipements ci-après : Tablette braille, Imprimante braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique ;- absence de l'agrément du fabricant ou du revendeur agréé par le fabricant des équipements ci-après : Tablette braille, Imprimante braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique ;- Absence de prospectus des équipements proposés accompagnés de fiches authentiques décrivant les caractéristiques techniques du matériel ci-après : Tablette braille, imprimante braille, logiciel de transcription braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique, imprimante multifonction, scanner, ordinateurs portables et ordinateurs de bureau;- Offre financière incomplète ;- Non-respect de 75 % des spécifications techniques minimales ;- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ou de non défaillance;- Non satisfaction d'au moins 4 oui sur 5 de critères essentiels.



14.2. Critères essentiels :

Les critères de qualification des candidats sont les suivants :

- Référence similaire ;
- Capacité de financement ;
- Services après-vente ;
- Délais de livraison ;
- Clause d'acceptation des conditions du marché

Les critères essentiels détaillés sont les suivant :

N°	CRITERES	NOTATION (Oui/Non)
1	Référence similaire : Au moins un (01) marché/contrat d'un montant \geq 20 000 000 FCFA dans la fourniture du matériel/équipement pour mal voyant au cours des trois (03) dernières années (2017, 2018 et 2019).	
2	Capacité de financement (Surface financière) Attestation de solvabilité délivrée par une banque de 1 ^{er} ordre agréée par le MINFI d'un montant \geq 50 000 000 FCFA.	
3	Services après-vente - Engagement sur l'honneur à assurer le SAV ; - CV et diplôme Ingénieur informaticien ; - Garantie des prestations d'une durée d'un (01) an ;	
4	Délais de livraison Délais de livraison \leq soixante (60) jours (planning de livraison)	
5	Preuve d'acceptation des conditions du marché -CCAP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ; -Spécifications techniques paraphé, signé et daté à la dernière page.	

6 Langue de l'offre : français ou anglais

7 La liste des informations sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans les enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

a. Enveloppe A- Volume 1: Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée par les soumissionnaires (suivant modèle joint) ;
- la copie certifiée conforme de la carte de contribuable datant de moins de trois mois;
- la copie certifiée conforme du registre de commerce datant de moins de trois mois;
- Une attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres, établie par le Tribunal de 1^{ère} Instance du lieu de résidence du cocontractant;
- une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances ;
- la quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de cinquante mille (50 000) FCFA ;
- la caution de soumission (suivant modèle joint), d'une durée de validité de 04 mois, de montant de deux millions trois cent mille (2 300 000) ;
- une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP (ou d'un des responsables habilités à le faire);
- Une attestation de soumission datant de moins de trois mois signée par un responsable habilité de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le cocontractant a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse;
- Une attestation de non redevance signée par un responsable habilité des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts.

pour l'exercice en cours et datant de moins de trois mois.

b. Enveloppe B- Volume 2 : Offre technique

Le dossier technique contiendra les documents ci-après :

N°	DESIGNATION	AUTHENTIFICATION
B.1	Références de l'entreprise dans les marchés similaires	Produire des justificatifs de fourniture d'équipements et matériels pour mal voyant au cours des trois (03) dernières années (2017, 2018 et 2019) : copie d'au moins deux (02) marché/contrat/contrat de sous-traitance assortie du marché/contrat de base et PV de réception ou attestation de service correspondant d'un montant supérieur à 20 000 000 FCFA ;
B.2	Caractéristiques techniques des équipements conformes aux prescriptions du DAO	Prospectus et Fiches techniques du fabricant du matériel ci-après : Tablette braille, imprimante braille, logiciel de transcription braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique, imprimante multifonction, scanner ordinateurs portables et ordinateurs de bureau;
B.3	Agrément de prestataire de services dans le domaine du matériel spécialisé pour personnes handicapées	Produire l'agrément délivré par la CNPS
B.4	Contrat/une attestation de représentation locale du fabricant ou du revendeur agréé par le fabricant des équipements	Produire le document pour les équipements : ci-après Tablette braille, Imprimante braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique
B.5	Capacité financière	≥50 000 000 FCFA
B.6	Service après-vente	Le fournisseur s'engage à : - mettre à la disposition du CJARC un personnel pendant la période de garantie notamment un ingénieur informaticien BAC+3 au moins ; - assurer le SAV pendant et après la période de garantie ;
B.7	Délai de livraison ≤ soixante (60) jours	Joindre le planning d'exécution
B.8	Acceptation des conditions du marché	-CCAP paraphé et signé à la dernière page ; -Spécifications techniques paraphé et signé à la dernière page.
B.9	Délai de garantie	Délai de garantie d'au moins douze (12) mois à compter de la date de réception provisoire des prestations

Enveloppe C- Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- C1. La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- C2. Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
- C3. Le détail estimatif dûment rempli ;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres.

N.B : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter

	son examen.
7	Prix de l'offre
7.1	Le prix, libellé en francs CFA, comprendra le prix des fournitures sorties des magasins, les taxes, le transport et la manutention.
7.2	Les prix du marché ne sont pas révisables.
7.3	Monnaie de l'offre : les prix sont libérés en FCFA.
8	Document attestant de la qualification
8.1	Période garantie : 01 an
9	Caution de soumission
9.1	Le montant de la caution de soumission ou chèque banque 2 300 000 FCFA.
10	Période de validité des offres Période de validité des offres : elle de 90 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
11	Cachetage et marquage des offres
11.1	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées : Sept (07), dont un original et six (06) copies marquées comme tels.
11.1	Adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres : Ministère des Postes et des Télécommunications, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sis 1 ^{er} étage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Postes et des Télécommunications, porte 162.
12	Date limite de dépôt des offres
12.1	Date et heure limites de dépôt des offres : le _____ à 14 heures
13	Ouverture des plis et évaluation des offres
13.1	Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : Commission Interne de Passation des Marchés du MINPOSTEL (Immeuble siège de la CAMPOST, 3 ^{ème} étage, porte 308) le _____ à 15 heures
14	Évaluation des offres financières
14.1	La sous-commission d'analyse vérifiera si les offres financières sont conformes et complètes. Elle procédera en outre à la vérification des opérations de calculs et des erreurs éventuelles y afférentes.
15	Attribution du marché Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels et de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante.
16	Notification de l'attribution du marché Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par voie de presse, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.
16	Signature du marché <ul style="list-style-type: none"> - Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la signature du Maître d'Ouvrage. - Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire. - Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

**PIÈCE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIÈRES (CCAP)**

SOMMAIRE

Chapitre I : Généralités

Article 1	: Objet du marché
Article 2	: Procédure de Passation du Marché
Article 3	: Définitions et attributions.
Article 4	: Langue, loi et réglementation applicables
Article 5	: Normes.
Article 6	: Pièces constitutives du Marché.
Article 7	: Textes généraux applicables
Article 8	: Communication.
Article 9	: Ordres de service.
Article 10	: Matériel et personnel du fournisseur

Chapitre II : Clauses Financières

Article 11	: Garanties et cautions.
Article 12	: Montant du marché
Article 13	: Lieu et mode de paiement
Article 14	: Variation des prix.
Article 15	: Paiement.
Article 16	: Pénalités de retard.
Article 17	: Régime fiscal et douanier.
Article 18	: Timbres et enregistrement des Marchés.

Chapitre III : Exécution des prestations

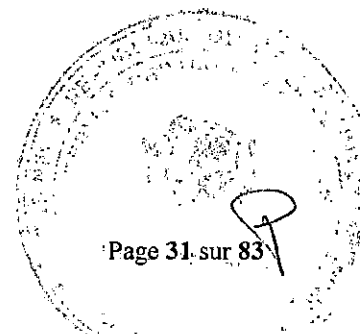
Article 19	: Lieu et délais de livraison
Article 20	: Rôles et responsabilités du fournisseur.
Article 21	: Transport et assurances.
Article 22	: Essais et services connexes.
Article 23	: Service après-vente et consommables.

Chapitre IV : De la réception

Article 24	: Documents à fournir avant la réception technique.
Article 25	: Réception provisoire.
Article 26	: Documents à fournir après réception provisoire. .
Article 27	: Délai de garantie.
Article 28	: Réception définitive.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 29	: Résiliation du marché.
Article 30	: Cas de force majeure.
Article 31	: Différends et litiges.
Article 32	: Edition et diffusion du présent marché
Article 33	et dernier : Entrée en vigueur du marché



CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet du marché

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la mise en place d'un centre multimédia inclusif au centre des jeunes aveugles réhabilités du Cameroun (CJARC), suivant les caractéristiques définies dans les spécifications descriptives des fournitures et les quantités définies dans le devis estimatif.

1.2 Consistance des prestations

Les prestations consistent en :

- Équipement et configuration du centre multimédia doté d'outils et d'applications spécifiques aux besoins des personnes handicapés
- Formation des formateurs de CJARC à l'exploitation efficiente du centre multimédia ;
- mise à disposition d'une connexion internet haut débit pour une période de douze (12) mois après la réception provisoire.

Le détail des prestations à exécuter est contenu dans le descriptif des fournitures (Pièce 5).

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après appel d'offres national ouvert n°.....

Article 3 : Définitions, attributions et nantissement

3.1. Définitions générales et attributions

- ✓ Le Maître d'Ouvrage est le Ministre des Postes et Télécommunications ;
- ✓ Le Chef de service du marché est le Directeur des Affaires Générales. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- ✓ L'Ingénieur du marché est le Directeur des Infrastructures et Réseau d'accès au TIC. Il est responsable du suivi technique du marché;
- ✓ Le fournisseur est :

3.2. Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance. Le nantissement est soumis aux règles applicables en cette matière aux marchés Publics de l'État, notamment l'article 150 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics. Dans ce cas :

- ✓ l'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est le Ministre des Postes et Télécommunications;
- ✓ l'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre des Postes et Télécommunications ;
- ✓ l'organisme ou le responsable chargé du paiement est l'Agent Comptable du Fonds Spécial des Télécommunications ;
- ✓ le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur des Infrastructures Réseau d'accès au TIC.

Article 4: Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est le Français et/ou l'Anglais.

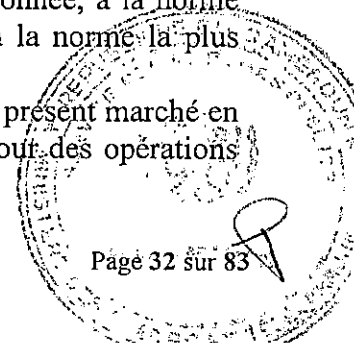
4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Normes

5.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.



Article 6 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
2. la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Spécifications Techniques ci-dessous visés;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
4. les Spécifications Techniques (ST);
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité: les bordereaux des prix unitaires; l'état des prix forfaitaires; le détail ou le devis estimatif; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires;
7. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N°033 du 13 février 2007;
8. le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

Article 7 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après:

1. la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code des transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.
2. la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
3. la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
4. le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
5. le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
6. le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
7. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
8. la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution de la Loi des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020 ;
9. les normes en vigueur.

Article 8 : Communication

8.1. Toutes communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

- a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire : Madame/Monsieur.....
Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage et au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie de Yaoundé 1^{er}.
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est le destinataire:
Madame le Ministre des Postes et Télécommunications avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur, le cas échéant.

8.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de Service.

Article 9 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au cocontractant par le Chef de Service des Marchés avec copie à l'Ingénieur ;
- 9.2. Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifié au cocontractant par le Chef de Service des Marchés avec copie à l'Ingénieur;

- 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de service et notifiés au cocontractant par l'Ingénieur ;
- 9.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur ;
- 9.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés par ses soins au cocontractant.

Article 10 : Matériel et personnel du fournisseur

- 10.1. Toute modification, même partielle apportée aux propositions de l'offre technique, n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le fournisseur le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.
- 10.2. En tout état de cause, les listes du matériel et personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément de l'Ingénieur, dans les cinq (05) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Il disposera de sept (07) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.
- 10.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 29 ci-dessous ou d'application de pénalités d'un montant de deux cents mille francs (200 000 F) CFA/personnel.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 11 : Garanties et cautions

11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 5 % du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au Chef du service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage, après demande du fournisseur.

11.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage, après demande du fournisseur.

Article 12 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettre) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (_____) francs CFA
- Montant de la TVA : _____ (_____) francs CFA
- Montant AIR : _____ (_____) francs CFA
- Montant NAP : _____ (_____) francs CFA

Article 13 : Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° _____ ouvert au nom du fournisseur à la banque _____

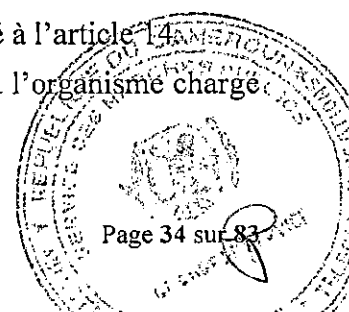
Article 14 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 15 : Paiement

Les paiements seront effectués par virement au compte du cocontractant mentionné à l'article 14.

Les délais d'approbation des factures par le Maître d'ouvrage avant transmission à l'organisme chargé du paiement sont fixés à 15 jours;



Article 16 : Pénalités

A. Pénalités de retard

16.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;
- b. un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

16.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché.

Article 17 : Régime fiscal et douanier

Le présent marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur.

Article 18 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 19 : Lieu et délais de livraison

19.1. Le lieu de livraison est le Centre des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun (CJARC).

19.2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de: 60 jours.

19.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations ou de celle fixée dans cet ordre de service.

Article 20 : Rôles et responsabilités du fournisseur

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce, conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

Article 21 : Transport et assurances

21.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

21.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance souscrite par le Fournisseur.

Article 22 : Essais et services connexes

1. l'opération de mise en place;
2. la documentation technique.

Article 23 : Service après-vente et consommables

Le cocontractant est tenu d'assurer le service après-vente pendant une période d'un an à compter de la date de réception provisoire.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

Article 24 : Documents à fournir avant la réception technique

Le fournisseur devra, dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire, transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants:

1. une copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
2. la notification de la livraison.

Article 25 : Réception provisoire

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

25.1. Épreuves comprises dans les opérations préalables à la réception :

- vérification de la conformité des fournitures aux spécifications techniques ;



- test de fonctionnalité et de mise en marche des équipements..

25.2. La Commission de réception sera composée des membres suivants:

1. le Maître d’Ouvrage ou son représentant, Président;
2. l’Ingénieur, Rapporteur;
3. le Chef de Service du marché, Membre;
4. l’Agent chargé des opérations de la Comptabilité-matière, Membre;
5. le Fournisseur, Membre ;
6. le représentant du MINMAP, Observateur ;
7. toute personne désignée par le Maître d’Ouvrage en raison de ses compétences.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception. Le Fournisseur est tenu d’y assister ou de s’y faire représenter. Il assiste à la réception en qualité d’observateur. Son absence équivaut à l’acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s’il y a lieu.

La réception provisoire fera l’objet du procès-verbal signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Article 26 : Documents à fournir après réception provisoire

Le cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception, transmettre au Maître d’Ouvrage les documents suivants :

- copie de la facture du cocontractant décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- notification ou le bordereau de livraison.

Article 27 : Délai de garantie

27.1. La durée de garantie est d’un (01) an à compter de la date de réception provisoire des prestations.

27.2. Pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu d’assurer le service après-vente et le remplacement des fournitures qui présentent des vices de fabrication.

Article 28 : Réception définitive

28.1. La réception définitive s’effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l’expiration du délai de garantie.

28.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

28.3. La réception définitive marque la fin du marché et libère le fournisseur et maître d’ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte général et définitif par le Maître d’ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 29 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme à la sous-section I, de la section II Titre V du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l’un des cas de :

- Retard de plus de vingt un (21) jours calendaires à la suite d’une mise en demeure ;
- Retard dans l’exécution des prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutés ;
- Défaillance du prestataire.

Article 30 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, le cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s’il avertit l’Administration de l’événement. Il appartiendra à l’Administration d’en apprécier l’opportunité et la gravité.

Article 31 : Différends et litiges

Les différends ou litiges nés de l’exécution du présent marché peuvent faire l’objet d’un règlement à

l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 32 : Edition et diffusion du présent marché

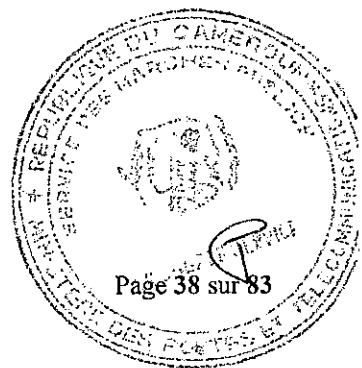
Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du fournisseur et fournis au Chef de service.

Article 33 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant./-

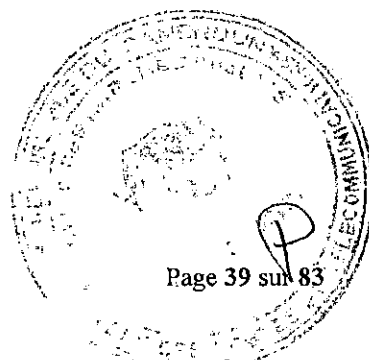


PIECE N°5 : **DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE**



SOMMAIRE

INTITULE DU PROJET.....	Erreur ! Signet non défini.
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	40
1.1 Contexte	40
1.2 Justification	40
2. OBJECTIFS DU PROJET	41
2.1 Objectif principal	41
2.2 Objectifs spécifiques	41
3. RESULTATS ATTENDUS.....	41
4. CONTENU DU CENTRE MULTIMEDIA INCLUSIF DU CJARC.....	42
4.1 Service d'informatique spécialisée	42
4.2 État des lieux du service de transcription	46
5. DESCRIPTION DES ACTIVITES.....	49
6. CONDITIONS DE REUSSITE/FACTEUR DE RISQUE.....	50
7. STRATEGIE DE VULGARISATION DES ACQUIS	51
8. PERENNISATION DU PROJET	51
8.1 Le volet formation	51
8.2 Le volet transcription	51
9. DUREE D'EXECUTION DU PROJET.....	51
10. COUT DU PROJET.....	Erreur ! Signet non défini.



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Contexte

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent pour les personnes handicapées, quel que soit le handicap, une réelle opportunité pour leur intégration, aussi bien dans la vie quotidienne que professionnelle, sous réserve que leur accessibilité soit prise en compte. Malheureusement même si ces personnes représentent plus de 10 % de la population, l'accessibilité des TIC ne fait pas partie des priorités des pouvoirs publics et des acteurs du secteur privé tels que les fournisseurs ou développeurs impliqués dans les TIC et les concepteurs de site Internet.

Pourtant, tous les référentiels techniques permettant d'avoir des TIC accessibles existent bel et bien. Même s'il est dans certains cas nécessaire d'avoir des solutions dédiées et spécifiques pour les personnes handicapées, elles doivent se limiter à ce qui n'est pas couvert par les produits standards afin de limiter les coûts. La prise en compte de l'accessibilité dans la phase de conception d'un produit conduit à des surcoûts marginaux, ce qui n'est pas le cas si l'on essaye de rendre un produit existant accessible.

A titre d'illustration, une étude du Comité National de Lutte contre la Cécité (CNLC) publiée en 2005, indique que le Cameroun compte environ 640.000 personnes déficientes visuelles. Soit 180 000 aveugles et 480 000 malvoyants. 62% de ces personnes sont analphabètes et ne savent ni lire, ni écrire, ni compter. De nombreux aveugles sont exclus de l'utilisation des technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au sein des familles, des écoles et même dans les lieux de travail.

Ce résultat déplorable résulte beaucoup plus de l'ignorance. En effet, plusieurs structures d'encadrement de ces couches sociales défavorisées ont vu le jour au plan national. L'on peut citer entre autres le Centre sous-régional de formation à l'informatique adaptée à la déficience visuelle de Yaoundé, l'association nationale des aveugles utilisateurs du matériel informatique du Cameroun (ANAUMIC), le Centre des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun (CJARC).

Dans la même veine, l'Union internationale des Télécommunications (UIT) a entrepris de mettre en œuvre plusieurs projets visant à promouvoir l'utilisation des TIC au service du développement durable dans plusieurs domaines d'activité, dont celui de l'inclusion numérique. La systématisation des TIC accessibles aux aveugles devient dès lors un préalable à cette inclusion, leur non-accessibilité à ces technologies représentant une véritable discrimination au savoir !

Dans la dynamique d'une éducation inclusive que les pouvoirs publics s'efforcent d'instaurer, les personnes handicapées ne sauraient être en marge de la révolution technologique créée par les TIC qui aujourd'hui se positionnent au cœur du développement. Les TIC adaptées aux handicapés en général et plus spécifiquement aux non-voyants doivent pouvoir permettre à cette frange de la population de s'insérer dans ce troisième millénaire dit du numérique, pour ne pas en être analphabète.

C'est dans ce sens que les Objectifs du Développement Durable (ODD) visent entre autres à veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans les conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et à réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

1.2 Justification

Eu égard à ce qui précède, la mise en œuvre du présent projet se justifie par le respect des engagements du Cameroun pris sur la scène internationale, son ancrage avec les politiques publiques et enfin sur l'opportunité de sa mise en œuvre.

Engagements du Cameroun pris sur la scène internationale

Résolution de la CMDT sur l'inclusion numériqueA cet effet, un nouvel article sur cette question a été ajouté au Règlement des télécommunications internationales (RTI) lors de la Conférence Mondiale des Télécommunications Internationales de 2012 (CMTI-12). Il s'agit la RÉSOLUTION UIT-R 67 pour sur l'accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers.

Par cette nouvelle disposition, les gouvernements sont encouragés à fournir des services mondiaux de télécommunications et de TIC fondés sur des normes techniques permettant de garantir l'accessibilité.

Ancrage avec les politiques publiques

La mise en place d'un centre multimédia inclusif participe de la matérialisation de la volonté étatique d'accélérer le développement de l'économie numérique, qui, comme le rappelait le Président de la

République dans son adresse à la nation en fin d'année 2015, constitue un levier de croissance au Cameroun au regard des opportunités qu'elle offre en termes de création d'emplois pour la jeunesse. Les TIC ont fourni près de 6000 emplois directs et quelques 500 000 emplois indirects au Cameroun ces quinze dernières années. Avec ces technologies, le taux de chômage des personnes handicapées formées sera réduit de façon drastique.

En effet, grâce à l'informatique et à l'accès Internet, le non-voyant peut voir de nouveau d'autant plus qu'il peut écrire par la saisie de texte, il peut se relire et se corriger au besoin à l'aide d'une synthèse vocale, il peut s'instruire, il peut également avoir accès malgré sa mobilité restreinte à l'information en temps réel et quel que soit le lieu où il se trouve.

Par ailleurs de nombreux adultes jadis en fonction, se retrouve par plusieurs concours de circonstances en situation de handicap et sont, le plus souvent, amenés à perdre leur emploi. Ce qui est regrettable car les TIC leur offrent aujourd'hui l'opportunité de réintégrer leur poste avec le même rendement, ou éventuellement une reconversion professionnelle, au sein de leur entreprise ou ailleurs en s'adaptant à des postes précis.

Pour ce qui est du plan stratégique Cameroun numérique 2020, plusieurs axes stratégiques soutiennent la mise en œuvre de ce projet, notamment :

- **l'axe 2, accroître la production et l'offre des contenus numériques** qui a entre autres pour objectif spécifique de créer un environnement propice au développement des contenus locaux. En effet, les contenus numériques pour personnes handicapées sont quasi inexistantes dans notre pays. La mise en œuvre de ce projet permettra de les promouvoir en vue de leur vulgarisation ultérieure sur l'ensemble du territoire national ;
- **l'axe 4, promouvoir la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TICs dans la société**, dont l'objectif stratégique est d'améliorer la qualité de vie du citoyen par un meilleur usage du numérique. Cette amélioration passe, de manière non-exhaustive, par l'augmentation inclusive du taux de pénétration d'Internet dans les ménages et les domiciles, la facilitation de l'acquisition des équipements terminaux pour certaines franges de la population, le développement des compétences numériques.
- **l'axe 6, développer une industrie locale du numérique et encourager la recherche et l'innovation ;**
- **l'axe 7, assurer le développement du capital humain et du leadership dans le numérique** qui a pour objectif stratégique assurer la disponibilité en qualité et en quantité des compétences humaines en mesure de répondre aux besoins de l'économie numérique. Ses objectifs spécifiques quant à eux visent à assurer l'accessibilité numérique des institutions nationales d'éducation et de formation (e-accessibility), la formation et le renforcement des capacités aux besoins de l'économie numérique et à développer des pôles d'excellence.

Pour finir, en date du 11 octobre 2016, au cours de la cérémonie officielle de lancement des activités de la 36^{ème} journée internationale de la canne blanche qu'elle co-présidait à l'immeuble siège du CJARC avec le Ministre des Affaires Sociales, Madame Minette LIBOM Li LIKENG, Ministre des Postes et Télécommunications a, dans son allocution, promis solennellement à cette institution, qu'un centre multimédia inclusif y sera déployé.

2. OBJECTIFS DU PROJET

2.1 Objectif principal

L'objectif principal du projet est de promouvoir l'éducation, la formation, l'insertion socioprofessionnelle et l'autonomisation des personnes handicapées au Cameroun.

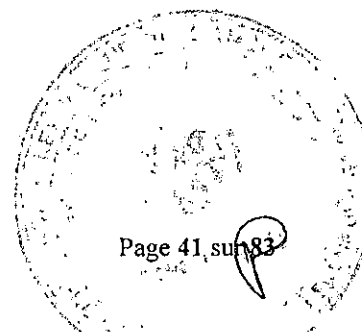
2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira :

- d'équiper et de configurer un centre multimédia doté d'outils et d'applications spécifiques aux besoins des personnes handicapées ;
- de former les formateurs du CJARC à l'exploitation efficiente du centre multimédia ;
- d'assurer la mise à disposition d'une connexion Internet haut-débit.

3. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la mise en œuvre de ce projet, les résultats suivants seront atteints :



- centre multimédia doté d'outils et d'applications spécifiques aux besoins des personnes handicapées équipé et configuré ;
- formateurs du CJARC formés à l'exploitation efficace du centre multimédia;
- connexion Internet haut-débit mise à disposition.

4. CONTENU DU CENTRE MULTIMEDIA INCLUSIF DU CJARC

La mise en œuvre du projet de mise en place d'un centre multimédia inclusif au CJARC se résume à l'acquisition, l'installation et la configuration des équipements électriques et TIC. Ces équipements sont destinés aux deux principaux services du CJARC que sont le service d'informatique spécialisée et le service de transcription.

4.1 Service d'informatique spécialisée

État des lieux

Le CJARC est la première ONG à ouvrir un centre de formation en informatique pour non-voyants en 2002 suite à un voyage effectué par le Directeur Général pour une formation à Villeurbanne(France). Ce projet a été financé par la coopération française dans le cadre du fond FSD. Ce centre a été renforcé en équipement par la première Dame Madame Chantale Biya lors de l'inauguration de l'immeuble siège du CJARC en 2003. Plusieurs personnes handicapées ont bénéficié de cette formation et occupent aujourd'hui des postes de responsabilité dans la fonction publique et dans les sociétés privées à l'instar de :

- Monsieur Jean pascal SOB LIGOM, journaliste à la CRTV ;
- Monsieur Pierre ATANGANA ABESSOLO, en service à la délégation départementale des affaires sociales du Lom et Djérem ;
- Monsieur Yannick YOUALEU responsable des ressources humaines à BARACA (Douala).

Au fil des années à cause de l'obsolescence des équipements et malgré le renouvellement de certaines machines le CJARC ne dispose actuellement que de :

- 03 ordinateurs fonctionnels dont un pentium 4 et deux CORE DUO ;
- 02 formateurs spécialisés.

Les formations sont faites à la carte et selon la disponibilité des apprenants. Six personnes sont en formation dans la session en cours :

- Un fonctionnaire en service au ministère de l'enseignement secondaire (non voyant) ;
- Une maîtresse non voyante ;
- Deux étudiants en master à l'université de Yaoundé 2 (mal et non voyant) ;
- Un responsable d'une école pour non voyant (non voyant) ;
- Un jeune ayant un retard mental.

40 demandes en formation sont actuellement en attente, il s'agit non seulement des personnes non voyantes mais aussi d'autres types d'handicap.

Contenu de la formation dispensée

La formation dure généralement de 3 mois à 1an selon les capacités des apprenants. Les notions abordées sont :

- Connaissance de l'ordinateur et maîtrise du clavier ;
- Manipulation de JAWS avec toutes ses commandes et ses raccourcis ;
- Utilisation des suites bureautique (Microsoft Office, Open Office, etc.) ;
- Navigation et recherches sur internet ;
- Gestion d'une boîte mail.

Difficultés rencontrées

- Le manque de matériel spécialisé limite toutes les autres formations, à l'instar du matériel adapté pour mal voyants (téléagrandisseur), malentendants (audio phone), du matériel pour la transcription, car les cours doivent être transcrits ;
- L'obsolescence des équipements ;
- Le manque de formateurs en informatique spécialisé ;
- Des apprenants nécessiteux, qui ne peuvent pas supporter le coût de leur formation.

Liste des équipements à mettre en place au service d'informatique spécialisée

N°	Désignation	Caractéristiques et utilités	QTE
1	Ordinateurs de bureau	Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go -RAM : 4Giga, utile pour l'installation des logiciels adaptés nécessaires liés aux formations	10

N°	Désignation	Caractéristiques et utilités	QTE
2	Ordinateurs portables	Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go -RAM : 4Giga, nécessaire pour l'installation des logiciels adaptés nécessaires liés aux formations	4
3	Machine à lire	Téléagrandisseurs parlant Full HD, doté d'un écran 26" ou 66 cm de diagonale, possède une des meilleures reconnaissances de caractères alliée à des synthèses vocales de haute qualité, utile pour les malvoyants	1
4	lecteur daisy	lecteur de livres parlés numériques capable de lire des livres audio DAISY enregistrés distribués sur CD ou DVD. Il peut aussi lire des CDs audio commerciaux et des CDs de fichiers MP3.	1
5	Machine braille perkins	Ecriture sur papier épais, d'un seul côté de la feuille (grammage conseillé : entre 120 et 200 g) Nombre de lignes maximum par page : 30 Nombre de caractères maximum par ligne : 42 Avertisseur sonore de fin de ligne Fournie avec une housse de protection et un efface-point Dimensions (largeur x longueur x épaisseur) : 15 x 39 x 23 cm.Poids : 4,83 kg, nécessaire pour la prise des notes pendant les formations	1
6	tablette braille	tablette à réglette 24 lignes 23 caractères, tablette à cuvette format A4 30 lignes, 27 caractères	15
7	Poinçon	Poinçon à colorette, poinçon forme poire, poinçon à oreille	30
8	Vidéoprojecteur home cinéma Benq W1090	Résolution : 1920 x 1080 pixels,Luminosité : 2000 Lumens, Format natif : 16/9	1
9	Ecran de projection Oray SUPERGEAR HC 135*240 MANUEL	Écran : fixe, Déroulement : manuel, Dimensions (hauteur x base) : 135 x 240 cm, Format : 16/9	1
10	Téléphone IOS	Intéressant à partir du 4GS. Il bénéficie d'une synthèse vocale de bonne qualité qui est compatible avec de nombreuses applications. Il donne aussi la possibilité d'agrandir les caractères avec un zoom mais son écran de taille modérée réduit les informations présentes simultanément.Siri permet de commander son téléphone à la voix et ainsi de gagner beaucoup de temps et de fluidité dans les manipulations.	3
11	casques Gioteck Lp4	étant donné que l'on utilise un logiciel de Synthèse vocal pour certaines formations, chaque apprenant non-voyant doit disposer d'un casque pour assurer le confort	16

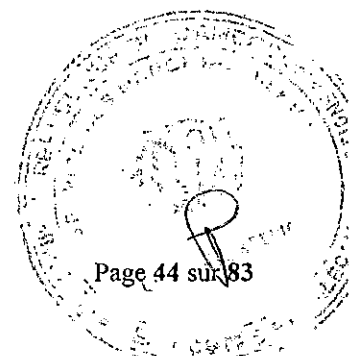
Logiciel pour ordinateur et papier braille

1	JAWS 15 pour Windows Version familiale	Jaws. est un logiciel pour PC Windows dont la principale fonctionnalité est d'intercepter l'information qui s'affiche sur l'écran de l'ordinateur, afin de la transmettre à un afficheur braille ou à une synthèse vocale. De cette manière, il à l'utilisateur aveugle, Des fonctions de lecture regroupées sur le pavé numérique très faciles d'accès. 4 curseurs au choix pour naviguer facilement, Une grande flexibilité, Un étiqueteur de graphiques manuel ou automatique, Une optimisation accrue pour la navigation sur Internet, Un éditeur de scripts et son langage intégrés, Le support pour de nombreux synthétiseurs vocaux et terminaux braille.1Pack Jaws 15 pour 5 machines	4
2	papier braille	Format A4 Grammage : 160 g Conditionné par : 250 feuilles Poids : 1,6 kg	450
3	Système d'Exploitation	Microsoft Windows 7 Pro	16
4	Suite bureautique	Microsoft Office 2013	16
5	Antivirus multiposte	Kaspersky	8

Matériel de câblage réseau

1	Câble blindé FTP ' paires cat 6e		900
2	Prise logique blindée double RJ45 cat 6e		20
3	Ensemble Support mosaïc 6 modules		20
4	Cordons de descente 3m RJ45 cat 6e		15
5	Cordons de brassage2m RJ45 cat 6e		15

N°	Désignation	Caractéristiques et utilités	QTE
6	Baie de brassage 12U, 19"		1
7	Panneau de brassage blindé 19" 24 ports RJ45		1
8	Passe fil à balais 19"		4
9	Obturateur métallique 1U 19"		3
10	Rail électrique 1U 19" avec protection intégrée		1
11	Switch 24 ports RJ45		2
12	Access Points		5
13	Accessoires de pose et de fixation		1
Matériel Électrique et câblage ondulé			
1	Câble électrique R2V 3x2,5mm ²		500
2	Prise électrique à détrompage 2P+T 16A		30
3	Détrompeur		30
4	Coffret électrique 3 rangée de 24 modules y compris battant		1
5	Disjoncteur Général 4P 40A		1
6	Disjoncteur alimentation Onduleur 4P 32A		1
7	Parafoudre tétrapolaire 15KA		1
8	Disjoncteur de protection parafoudre 4P 20A		1
9	Interrupteur sortie onduleur 2P 63A		1
10	Répartiteur 2P 100A		1
11	Disjoncteur différentiel 1P+N 16A 300mA		5
12	Câble v d'alimentation onduleur 4x6mm ²		50
13	Onduleur On-line Tri/mono 6KVA		2
14	Accessoires de pose et de fixation		1
Aménagement de la prise de terre			
1	Aménagement de la fouille		1
2	Piquet de terre 2M y compris cosse		6
3	Cuivre nu 29mm ²		50
4	Enrichissement du sol (Solution saline et charbon)		1



Centre Multimédia du CJARC
Service d'informatique Spécialisée

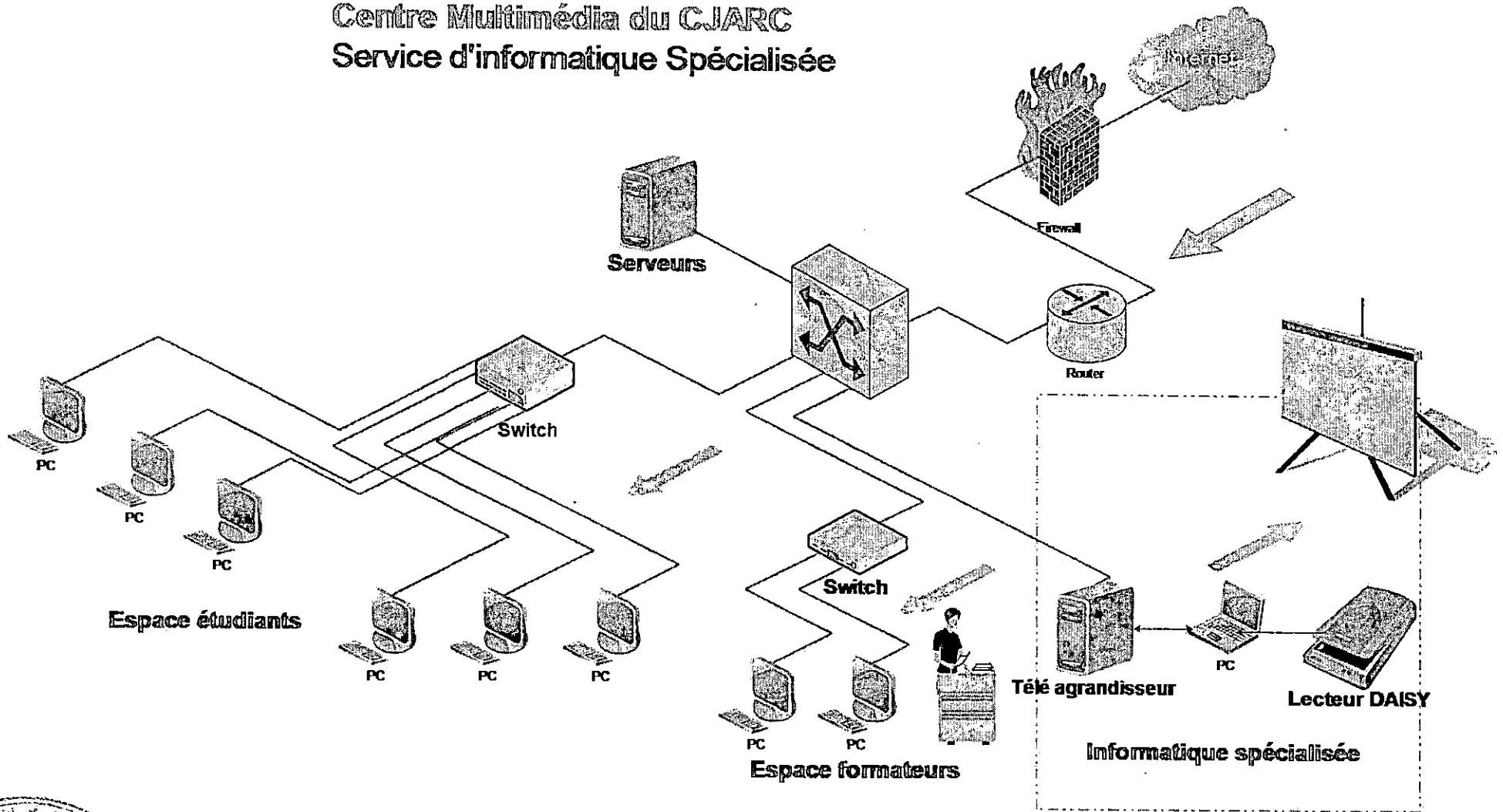
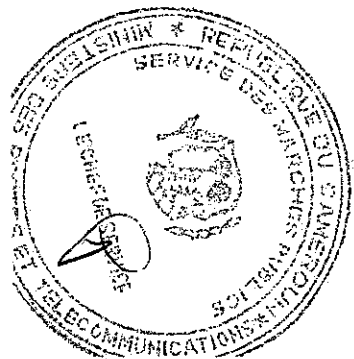


Schéma synoptique de l'organisation fonctionnelle du service d'informatique spécialisée du CJARC



4.2 État des lieux du service de transcription

État des lieux

Le service de la transcription est opérationnel depuis plus de 15 ans au CJARC, il s'illustre dans :

- Le suivi et accompagnement des élèves du primaire et secondaire notamment la transcription manuels scolaires, les épreuves ;
- L'accompagnement des étudiants et transcription lors examens et contrôles continus, transcription des documents de recherche ;
- Les transcriptions à tous les examens officiels ;
- Les prestations de services auprès des administrations publiques et organisations (ELECAM, SIGHTSAVERS, ENAM...);
- La production des livres et documents à la demande, et ceux destinés à la bibliothèque du CJARC.

Lors de la dernière session des examens officiels dans la ville de Yaoundé il nous a été donné de faire certaines observations :

- Il n'y avait pas de dispositions prises pour centre les candidats non-voyants pour transcrire à l'avance des épreuves ;
- L'unique embosseuse braille du CJARC est tombée en panne pendant les transcriptions et on a dû avoir recours aux machines Perkin peu efficaces et peu rapides.

Par ailleurs, il a été donné de constater la demande en transcription est plus forte que l'offre, il n'existe que deux structures opérationnelles en matière de transcription, au Cameroun. Au niveau de l'Afrique subsaharienne il n'existe pas encore de maison d'édition des documents en braille.

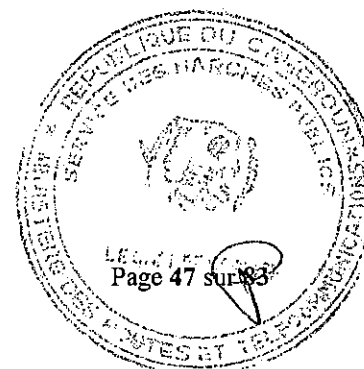
Difficulté rencontrés

- L'insuffisance des équipements et du matériel de transcription ;
- Le manque de personnel qualifié à la transcription ;
- Le manque des mesures d'accompagnement ;
- Les difficultés en maintenance du matériel de transcription ;

Liste des équipements à mettre en place au service de transcription

N°	Désignation	Caractéristiques et utilités	QTE
Espace Transcription			
1	Imprimante braille INDEX Everest-D V5	Taille : 52x57x75 (h x L x P), Poids : 50 kg, Niveau sonore : 60 dB, Poids du papier : 120 /180 g/m2, Format : A3, A4 et lettre , Volume du bac : 400 feuilles, Impression : 900 pages A4/heure, Police braille : 2.5 mm, Cellule braille : 6 à 8 points, Max de caractères par lignes : 37, Garantie : 2 ans	1
2	embosseuse braille box	Taille : 52x57x75 (h x L x P), Poids : 50 kg, Niveau sonore : 60 dB , Poids du papier : 120 /180 g/m2, Format : A3, A4 et lettre , Volume du bac : 400 feuilles, Impression : 900 pages A4/heure, Police braille : 2.5 mm, Cellule braille : 6 à 8 points, Max de caractères par lignes : 37; utile à la transcription des transcription des manuels	1
3	Ordinateurs de bureau	Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go -RAM:4Giga, nécessaire pour l'installation des logiciels adaptés nécessaires liés à la transcription	2
4	DUXBURY BRAILLE TRANSLATOR 11.3	LOGICIEL DE TRANSCRIPTION BRAILLE Impression en interligne intégrée permettant d'obtenir le braille en noir sous les caractères d'imprimerie. Idéale pour les réviseurs, les enseignants, Transcription en braille intégral ou abrégé pour	2

N°	Désignation	Caractéristiques et utilités	QTE
		une quarantaine de langues différentes, avec ou sans césure ; Numérotation automatique des pages, avec possibilité de double pagination ; Impression en noir sur l'imprimante installée dans Windows ; Embossage vers toutes les imprimantes braille des marques majeures disponibles, en local ou en réseau ;	
5	SCANNER FUJITSU SCANSNAP IX500	Interface USB3.0, rétrocompatible USB2.0 et WiFi - Numérisation jusqu'au format A3 - Recto/verso en format A4 portrait - Capacité de chargement maximum 50 feuilles - Vitesse de numérisation 25ppm - Utilisation de transparent pour numériser un format A3 Compatible Windows et Mac	2
6	Imprimante multifonction MC362dn - Laser - Couleur - LED - Recto/Verso - A4	Fax - photocopieur - imprimante - scanner, LED - couleur, Connexion PC : USB 2.0, LAN, hôte USB, Vitesse de reproduction maximale : Jusqu'à 24 ppm (mono)-jusqu'à 22 ppm (couleur), Volume mensuel recommandé : 3000 pages, Résolution d'impression maximale : Jusqu'à 1200 x 600 ppp (mono)-jusqu'à 1200 x 600 ppp (couleur), Fonctions de l'article de bureau : Sauvegarde sur lecteur flash USB, numérisation vers e-mail , Niveau sonore : 33 dBA (inactif) - 52 dBA (en fonctionnement)	1
7	Agrafeuse Index Braille	L'agrafeuse Index braille est plus lourde et plus grande qu'une agrafeuse traditionnelle. Elle s'adapte donc parfaitement aux exigences de gaufrage du papier braille. Elle s'adapte désormais à toutes les imprimantes braille. Elle fera plusieurs années d'usage. Elle est optimisée pour les imprimantes Index Everest-D V4 et 4X4 PRO V3. Dimensions : 26 x 31x 53,5 cm. Poids : 5,3 kg.	3



Centre Multimédia du CJARC
Service de transcription

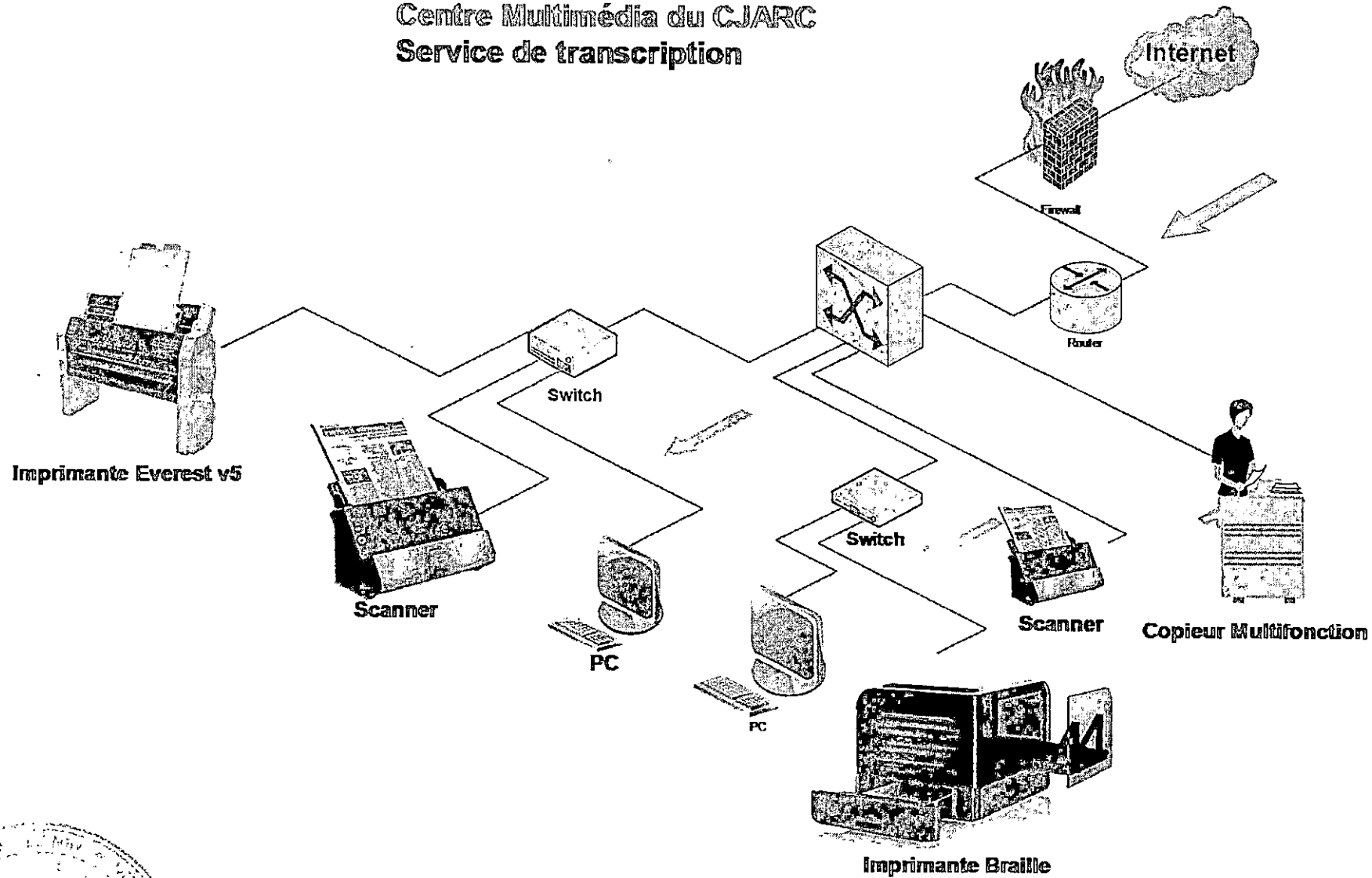


Schéma synoptique de l'organisation fonctionnelle du service de transcription du CJARC



5. DESCRIPTION DES ACTIVITES

Activité 1 : acquisition du matériel et des équipements

Les ressources matérielles et les équipements à acquérir dans le cadre de ce projet, concernent le matériel informatique, le matériel électrique et du matériel spécialisé.

Matériel informatique :

Ce matériel comprend :

- Des ordinateurs complets de bureau ;
- Des ordinateurs portables ;
- Des Outils de reprographie ;
- les équipements de câblage informatique.

Les travaux de câblage informatique comprennent du câble informatique, des prises informatiques, des cordons de brassage, des baies de brassage, des panneaux de brassage, des switchs, des routeurs et des accessoires de fixation, des goulottes.

Matériel électrique:

Ce matériel comprend :

- les équipements de câblage électrique ondulé;
- l'aménagement d'une prise de terre.

Les équipements de câblage électrique comprennent des câbles électriques, des prises électriques, un coffret électrique, des disjoncteurs, des interrupteurs, un Onduleur de grande capacité, des accessoires de fixation, des goulottes.

L'aménagement d'une prise de terre est indispensable pour la sécurisation électrique des installations du centre multimédia. Cet aménagement nécessite l'aménagement de la fouille, un piquet de terre, du cuivre et l'enrichissement du sol.

Matériel spécialisé:

Ce matériel comprend :

- lecteur d'écran pour déficients visuels (des logiciels spécifiques);
- imprimante braille qui nécessite pour son exploitation et son fonctionnement les accessoires ci-après :
 - deux ordinateurs portables
 - un logiciel spécifique (DBTWIN)
 - un onduleur.

Le lecteur d'écran (logiciel pour les déficients visuels), sous Windows, retranscrit par synthèse vocale et/ou sur un afficheur braille ce qui est affiché sur l'écran d'un ordinateur tant en termes de contenu que de structure et permet d'interagir avec le système d'exploitation et les logiciels d'application. Il offre aux personnes non -voyantes à titre personnel ou professionnel, l'accès de façon autonome à une multitude d'applications bureautique ou multimédia.

L'imprimante braille sert à transcrire du noir au braille, c'est-à-dire de l'écriture ordinaire à l'écriture braille. Cet équipement pourrait servir à la réalisation des tâches suivantes au profit des élèves et étudiants non-voyants :

- la transcription des manuels scolaires ;
- les transcriptions des évaluations séquentielles et trimestrielles, des devoirs ;
- la transcription des examens officiels ;
- etc.

Activité 2 : installation et configuration des équipements

Les divers équipements acquis devront être installés et configurés afin de les rendre opérationnels dans le centre multimédia. Une expertise sera requise à cet effet.

Activité 3 : formation à l'exploitation du centre multimédia

Afin de permettre au personnel devant se charger de l'exploitation du Centre multimédia de prendre la main sur les équipements déployés, une formation sera organisée à l'intention de ceux-ci. L'on procèdera notamment à la formation des formateurs en informatique spécialisée et en transcription.

Durée de la formation: 05 jours ;

Nombre de bénéficiaires: 10.

Activité 4 : appui au fonctionnement du centre multimédia du CJARC

Le centre multimédia mis en œuvre au CJARC nécessitera des ressources additionnelles pour ses besoins de fonctionnement. Il aura besoin entre autres des ressources bureautiques, humaines. En plus, il faudra y assurer un accès Internet, sans compter la fourniture d'énergie électrique.

Il est prévu au CJARC pour les besoins d'exploitation et de maintenance du centre multimédia les ressources humaines suivantes :

- un technicien de maintenance : il aura à charge d'assurer la maintenance de tous les équipements ;
- deux formateurs en informatique spécialisée : qui assureront la formation de tous les apprenants ;
- un administrateur réseau : son rôle sera, administrer, maintenir le réseau informatique mis sur pied.

Pour opérationnaliser le Centre multimédia du CJARC, il sera aussi nécessaire à sa mise en service de le doter d'un minimum de matériel de bureau à savoir rame braille, boîte de colle, des règles métalliques, des spirales, des transparents et des agrafeuses, etc.

La fourniture d'un accès Internet nécessite la prise en charge financière de la bande passante afférente. La consommation de l'énergie électrique au centre multimédia induira aussi des coûts financiers additionnels au CJARC. Un appui financier pour la prise en charge des redevances liées à la bande passante Internet du centre multimédia pourrait être envisagé pour les (12) premiers mois de mise en service dudit centre.

Activité 5 : suivi des travaux et validation des rapports.

Afin d'éviter tout ce qui sera de nature à entraver le bon déroulement de la mission du prestataire d'une part, et suivre son travail pour en assurer la conformité aux termes contractuels sans dérives injustifiées d'autre part, il sera nécessaire de le faire travailler sous la tutelle d'une équipe mise sur pied à cet effet. Cette équipe qui assurera le pilotage du présent projet aura pour mission de:

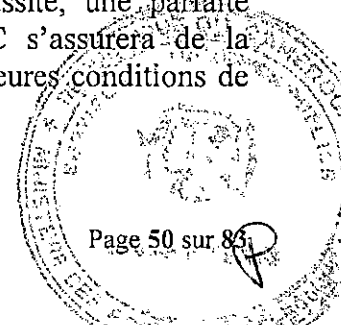
- suivre le travail du consultant en tenant des réunions ;
- l'assister dans la résolution des problèmes éventuels, de nature à entraver le bon déroulement de sa mission;
- valider les rapports et travaux du prestataire au cours des réunions.

Des rapports seront produits au fur et à mesure de l'avancement du projet, et soumis à la validation de ladite équipe. Celle-ci tiendra des réunions de suivi tout au long du projet. Elle pourra éventuellement faire des descentes sur le terrain, pour résoudre des problèmes survenus.

L'équipe de pilotage, mise sur pied et constatée par le MINPOSTEL sera constituée des responsables du MINPOSTEL et ceux du CJARC.

6. CONDITIONS DE REUSSITE/FACTEUR DE RISQUE

Afin d'assurer la bonne conduite du présent projet et par conséquent sa réussite, une parfaite coordination des activités entre parties prenantes sera nécessaire. Le CJARC s'assurera de la disponibilité d'accès au site par le prestataire à qui il veillera à garantir les meilleures conditions de travail. Il mettra à la disposition du prestataire toute information requise.



Il sera indispensable de retenir le prestataire qui présentera une équipe d'expertise avérée et disponible.

7. STRATEGIE DE VULGARISATION DES ACQUIS

Un centre multimédia spécialisé pour personnes handicapées n'est pas une structure classique, ordinaire, dans le domaine des TIC comme on en voit tous les jours. Il s'agit des réalisations encore nouvelles dans notre contexte national où l'accès aux TIC de cette catégorie de personnes reste limité.

Il serait de ce fait indiqué de mettre en place un important plan de communication de ce projet à l'effet d'en informer l'opinion. Cette communication passe par une très forte médiatisation à travers les sites web et réseaux sociaux.

Au terme de l'opérationnalisation dudit centre, il serait indiqué de procéder à l'organisation d'une journée porte-ouverte de ces lieux, afin d'en faire une présentation grand public.

8. PERENNISATION DU PROJET

8.1 Le volet formation

- La création d'un site web accessible pour se faire connaître et vendre en ligne toutes les prestations du centre multimédia ;
- La très faible concurrence sur le plan local en matière de formation en informatique adaptée (il n'existe qu'une structure officielle reconnue à Yaoundé qui offre une formation en informatique spécialisée : le Centre sous-régional de formation à l'informatique adaptée à la déficience visuelle de Yaoundé) ;
- Les personnes formées recevront un accompagnement pour s'auto employer ou pour être proposer à d'autres structures.

8.2 Le volet transcription

- L'existence d'une forte demande locale et en Afrique subsaharienne en transcription ;
- Les conventions de partenariats avec les administrations publiques, parapubliques, les grandes écoles, les organisations privées et ceux de la société civile ;
- Les partenariats avec les établissements scolaires ;
- La création d'une librairie braille pour la vente des manuels scolaires et d'un kiosque à journaux traduit en braille ;
- 10 personnes handicapées formées et employées dans le service de la transcription ;
- L'ouverture sur les marchés internationaux.

9. DUREE D'EXECUTION DU PROJET

Les activités déclinées dans le présent projet seront réalisées dans un délai de soixante (60).

La durée de garantie des équipements sera de douze (12) mois.

Liste des Fournitures et Calendrier de livraison

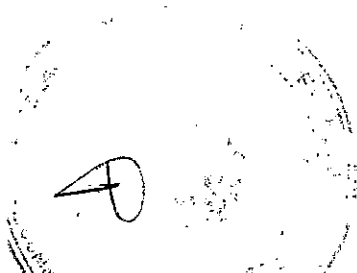
Le soumissionnaire devra remplir la date de livraison. La liste des articles doit être identique à celle qui apparaît au bordereau des prix.

N° Article	Description des fournitures	Quantité des articles à fournir	Unité de mesure	Lieu de livraison finale	Date de livraison (selon les Incoterms)		
					Date de livraison au plus tôt [Insérer la date]	Date de livraison au plus tard [Insérer la date]	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire [à indiquer par le Soumissionnaire]
1	Ordinateurs de bureau Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go - RAM:4Giga	10					
2	Ordinateurs portables Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go - RAM:4Giga	4					
3	Machine à lire Télé agrandisseurs parlant Full HD, doté d'un écran 26" ou 66 cm de diagonale.	1					
4	Lecteur daisy	1					
5	Machine braille perkins ou équivalent Écriture sur papier épais, d'un seul côté de la feuille (grammage conseillé : entre 120 et 200 g) Nombre de lignes maximum par page : 30 Nombre de caractères maximum par ligne : 42 Avertisseur sonore de fin de ligne Fournie avec une housse de protection et un efface-point Dimensions (largeur x longueur x épaisseur) : 15 x 39 x 23 cm.Poids : 4,83 kg,.	1					
6	Tablette braille tablette à réglette 24 lignes 23 caractères, tablette à cuvette format A4 30 lignes, 27 caractères	15					
7	Poinçon Poinçon à colorette, poinçon forme poire, poinçon à oreille	30					
8	Vidéo projecteur home cinéma Benq W1090 Résolution : 1920 x 1080 pixels,Luminosité : 2000 Lumens, Format natif : 16/9	1					
9	Ecran de projection Oray SUPERGEAR HC	1					

	135*240 MANUEL Écran : fixe, Déroulement : manuel, Dimensions (hauteur x base) : 135 x 240 cm, Format : 16/9					
10	Téléphone IOS	3				
11	Casques Gioteck Lp4	16				
13	JAWS 15 pour Windows Version familiale 01Pack Jaws 15 pour 5 machines	4				
14	Papier braille Format A4 Grammage : 160 g Conditionné par : 250 feuilles Poids : 1,6 kg	450				
15	Système d'Exploitation Microsoft Windows 7 Pro	16				
16	Suite bureautique Microsoft Office 2013	16				
17	Antivirus multiposte Kaspersky	8				
18	Câble blindé FTP ' paires cat 6e	900				
19	Prise logique blindée double RJ45 cat 6e	20				
20	Ensemble Support mosaïque 6 modules	20				
21	Cordons de descente 3m RJ45 cat 6e	15				
22	Cordons de brassage 2m RJ45 cat 6e	15				
23	Baie de brassage 12U, 19"	1				
24	Panneau de brassage blindé 19" 24 ports RJ45	1				
25	Passe fil à balais 19"	4				
26	Obturbateur métallique 1U 19"	3				
27	Rail électrique 1U 19" avec protection intégrée	1				
28	Switch 24 ports RJ45	2				
29	Access Points	5				
30	Accessoires de pose et de fixation	1				
31	Câble électrique R2V 3x2,5mm ²	500				
32	Prise électrique à détrompage 2P+T 16A	30				
33	Détrompeur	30				
34	Coffret électrique 3 rangée de 24 modules y compris battant	1				
35	Disjoncteur Général 4P 40A	1				

36	Disjoncteur alimentation Onduleur 4P 32A	1					
37	Parafoudre tétrapolaire 15KA	1					
38	Disjoncteur de protection parafoudre 4P 20A	1					
39	Interrupteur sortie onduleur 2P 63A	1					
40	Répartiteur 2P 100A	500					
51	Disjoncteur différentiel 1P+N 16A 300mA	30					
52	Câble v d'alimentation onduleur 4x6mm ²	30					
53	Onduleur On-line Tri/mono 6KVA	1					
54	Accessoires de pose et de fixation	1					
55	Aménagement de la fouille	1					
56	Piquet de terre 2M y compris cosse	1					
57	Cuivre nu 29mm ²	1					
58	Enrichissement du sol (Solution saline et charbon)	1					
59	Imprimante braille INDEX Everest-D V5 Taille : 52x57x75 (h x L x P), Poids : 50 kg, Niveau sonore : 60 dB, Poids du papier : 120 /180 g/m2, Format : A3, A4 et lettre , Volume du bac : 400 feuilles, Impression : 900 pages A4/heure, Police braille : 2.5 mm, Cellule braille : 6 à 8 points, Max de caractères par lignes : 37, Garantie : 2 ans	1					
60	Embosseuse braille box Taille : 52x57x75 (h x L x P), Poids : 50 kg, Niveau sonore : 60 dB , Poids du papier : 120 /180 g/m2, Format : A3, A4 et lettre , Volume du bac : 400 feuilles, Impression : 900 pages A4/heure, Police braille : 2.5 mm, Cellule braille : 6 à 8 points, Max de caractères par lignes : 37; utile à la transcription des transcription des manuels	1					
61	Ordinateurs de bureau Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go - RAM:4Giga, nécessaire pour l'installation des logiciels adaptés nécessaires liés à la transcription	2					
62	Logiciel de transcription braille impression en interligne intégrée Duxbury braille translator 11.3 ou équivalent Numérotation automatique des pages, avec possibilité de double pagination ; Impression en noir sur l'imprimante installée dans Windows ;	2					

	Embossage vers toutes les imprimantes braille des marques majeures disponibles, en local ou en réseau						
63	Scanner fujitsu scansnap ix500 ou équivalent Interface USB3.0, rétrocompatible USB2.0 et WiFi - Numérisation jusqu'au format A3 - Recto/verso en format A4 portrait - Capacité de chargement maximum 50 feuilles - Vitesse de numérisation 25ppm - Utilisation de transparent pour numériser un format A3 Compatible Windows et Mac	2					
64	Imprimante multifonction MC362dn - Laser - Couleur - LED - Recto/Verso - A4 Fax - photocopieur - imprimante – scanner, LED – couleur, Connexion PC : USB 2.0, LAN, hôte USB, Vitesse de reproduction maximale : Jusqu'à 24 ppm (mono)-jusqu'à 22 ppm (couleur), Volume mensuel recommandé : 3000 pages, Résolution d'impression maximale : Jusqu'à 1200 x 600 ppp (mono)-jusqu'à 1200 x 600 ppp (couleur), Fonctions de l'article de bureau : Sauvegarde sur lecteur flash USB, numérisation vers e-mail , Niveau sonore : 33 dBA (inactif) - 52 dBA (en fonctionnement).	1					
65	Agrafeuse Index Braille Optimisée pour les imprimantes Index Everest-D V4 et 4X4 PRO V3. Dimensions : 26 x 31x 53,5 cm. Poids : 5,3 kg	3					



2. Liste des Services connexes et Calendrier de réalisation

[Ce tableau est rempli par le Maître d'Ouvrage. Les dates de réalisation des services doivent être réalistes, et cohérentes avec les dates de livraison (selon les Incoterms)]

Article N° Service <i>[insérer le numéro du Service]</i>	Description du Service <i>[insérer la description du service]</i>	Quantité ¹ <i>[insérer le nombre d'articles à fournir]</i>	Unité physique <i>[unité de mesure]</i>	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés <i>[lieu de réalisation du service]</i>	Date finale de réalisation des Services <i>[insérer la date]</i>
1	Aménagement de la fouille	1			
2	Piquet de terre 2M y compris cosse	1			
3	Cuivre nu 29mm ²	1			
4	Enrichissement du sol (Solution saline et charbon)	1			
5	Formation				

Le soumissionnaire devra remplir la date de livraison. La liste des articles doit être identique à celle qui apparaît au bordereau des prix

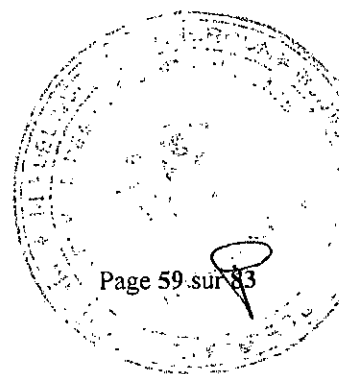
Si applicable

Les Fournitures et Services connexes devront être conformes aux spécifications et normes **minimales** ou **équivalentes** suivantes.

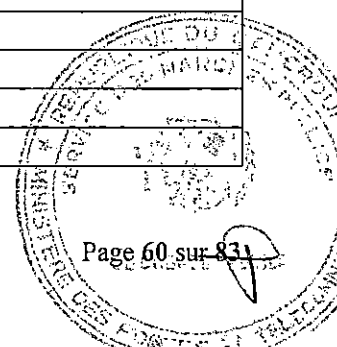
N° Article	Noms des fournitures ou des services connexes	Spécifications techniques (ST) et normes applicables
Espace formation		
1	Ordinateurs de bureau	Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go -RAM:4Giga
2	Ordinateurs portables	Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go -RAM:4Giga
3	Machine à lire	Télé agrandisseurs parlant Full HD, doté d'un écran 26" ou 66 cm de diagonale.
4	Lecteur daisy	-
5	Machine braille perkins ou équivalent	Écriture sur papier épais, d'un seul côté de la feuille (grammage conseillé : entre 120 et 200 g) Nombre de lignes maximum par page : 30 Nombre de caractères maximum par ligne : 42 Avertisseur sonore de fin de ligne Fournie avec une housse de protection et un efface-point Dimensions (largeur x longueur x épaisseur) : 15 x 39 x 23 cm.Poids : 4,83 kg.
6	Tablette braille	tablette à réglette 24 lignes 23 caractères, tablette à cuvette format A4 30 lignes, 27 caractères
7	Poinçon	Poinçon à colerette, poinçon forme poire, poinçon à oreille
8	Vidéoprojecteur home cinéma Benq W1090	Résolution : 1920 x 1080 pixels,Luminosité : 2000 Lumens, Format natif : 16/9
9	Ecran de projection Oray SUPERGEAR HC 135*240 MANUEL	Écran : fixe, Déroulement : manuel, Dimensions (hauteur x base) : 135 x 240 cm, Format : 16/9
10	Téléphone IOS	-
11	Casques Gioteck Lp4	Type Gioteck Lp4-
Logiciel pour ordinateur et papier braille		
13	JAWS 15 pour Windows Version familiale	01Pack Jaws 15 pour 5 machines
14	Papier braille	Format A4 Grammage : 160 g Conditionné par : 250 feuilles Poids : 1,6 kg
15	Système d'Exploitation	Microsoft Windows 7 Pro
16	Suite bureautique	Microsoft Office 2013
17	Antivirus multiposte Kaspersky	Kaspersky ou équivalent
Matériel de câblage réseau		
18	Câble blindé	FTP ' paires cat 6e
19	Prise logique blindée	double RJ45 cat 6e
20	Ensemble Support	mosaïque 6 modules
21	Cordons de descente 3m RJ45 cat 6e	3m RJ45 cat 6e
22	Cordons de brassage 2m RJ45 cat 6e	2m RJ45 cat 6e
23	Baie de brassage	12U, 19"
24	Panneau de brassage	blindé 19" 24 ports RJ45
25	Passe fil à balais	-
26	Obturbateur métallique	1U 19"
27	Rail électrique	1U 19" avec protection intégrée

28	Switch 24 ports RJ45	24 ports RJ45
29	Access Points	-
30	Accessoires de pose et de fixation	-
Matériel Électrique et câblage ondulé		
31	Câble électrique	R2V 3x2,5mm ²
32	Prise électrique à détrompage	2P+T 16A
33	Détrompeur	-
34	Coffret électrique	3 rangée de 24 modules y compris battant
35	Disjoncteur Général	4P 40A
36	Disjoncteur alimentation	Onduleur 4P 32A
37	Parafoudre tétrapolaire	15KA
38	Disjoncteur de protection parafoudre	4P 20A
39	Interrupteur sortie	onduleur 2P 63A
40	Répartiteur	2P 100A
51	Disjoncteur différentiel	1P+N 16A 300mA
52	Câble v d'alimentation	onduler 4x6mm ²
53	Onduleur On-line Tri/mono 6KVA	On-line Tri/mono 6KVA
54	Accessoires de pose et de fixation	-
Aménagement de la prise de terre		
55	Aménagement de la fouille	1
56	Piquet de terre 2M y compris cosse	1
57	Cuivre nu 29mm ²	1
58	Enrichissement du sol (Solution saline et charbon)	1
59	Formation	1
Espace Transcription		
59	Imprimante braille INDEX Everest-D V5	Taille : 52x57x75 (h x L x P), Poids : 50 kg, Niveau sonore : 60 dB, Poids du papier : 120 /180 g/m ² , Format : A3, A4 et lettre , Volume du bac : 400 feuilles, Impression : 900 pages A4/heure, Police braille : 2.5 mm, Cellule braille : 6 à 8 points, Max de caractères par lignes : 37, Garantie : 2 ans
60	Embosseuse braille box	Taille : 52x57x75 (h x L x P), Poids : 50 kg, Niveau sonore : 60 dB , Poids du papier : 120 /180 g/m ² , Format : A3, A4 et lettre , Volume du bac : 400 feuilles, Impression : 900 pages A4/heure, Police braille : 2.5 mm, Cellule braille : 6 à 8 points, Max de caractères par lignes : 37; utile à la transcription des transcription des manuels
61	Ordinateurs de bureau	Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go -RAM:4Giga, nécessaire pour l'installation des logiciels adaptés nécessaires liés à la transcription
62	Logiciel de transcription braille impression en interligne intégrée	Duxbury braille translator 11.3 ou équivalent Numérotation automatique des pages, avec possibilité de double pagination ; Impression en noir sur l'imprimante installée dans Windows ; Embossage vers toutes les imprimantes braille des marques majeures disponibles, en local ou en réseau
63	Scanner fujitsu scansnap ix500 ou équivalent	Interface USB3.0, rétrocompatible USB2.0 et WiFi - Numérisation jusqu'au format A3 - Recto/verso en format A4 portrait - Capacité de chargement maximum 50 feuilles - Vitesse de numérisation 25ppm - Utilisation de transparent pour numériser un format A3 Compatible Windows et Mac
64	Imprimante multifonction MC362dn - Laser - Couleur - LED - Recto/Verso - A4	Fax - photocopieur - imprimante - scanner, LED - couleur, Connexion PC : USB 2.0, LAN, hôte USB, Vitesse de reproduction maximale : Jusqu'à 24 ppm (mono)-jusqu'à 22 ppm (couleur), Volume mensuel recommandé : 3000 pages, Résolution d'impression maximale : Jusqu'à 1200 x 600 ppp (mono)-jusqu'à 1200 x 600 ppp (couleur), Fonctions de l'article de bureau : Sauvegarde sur lecteur flash USB, numérisation vers e-mail , Niveau sonore : 33 dBA (inactif) - 52 dBA (en fonctionnement).
65	Agrafeuse Index Braille	Optimisée pour les imprimantes Index Everest-D V4 et 4X4 PRO V3. Dimensions : 26 x 31x 53,5 cm. Poids : 5,3 kg

PIECE N°6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



N°	DÉSIGNATION	UNITÉ	Montant en chiffre	Montant en lettre
Espace formation				
1	Ordinateurs de bureau	U		
2	Ordinateurs portable	U		
3	Machine à lire	U		
4	lecteur daisy	U		
5	Machine braille perkins	U		
6	tablette braille	U		
7	Poinçon	U		
8	Vidéoprojecteur home cinéma Benq W1090	U		
9	Ecran de projection Oray SUPERGEAR HC 135*240 MANUEL	U		
10	Téléphone IOS	U		
11	casques Gioteck Lp4	U		
Espace Transcription				
1	Imprimante braille	U		
2	Embosseuse braille box	U		
3	Ordinateurs de bureau	U		
4	Logiciel de transcription braille impression en interligne intégrée	U		
5	Scanner	U		
6	Imprimante multifonction	U		
7	Agrafeuse Index Braille	U		
Logiciel pour ordinateur et papier braille				
1	JAWS 15 pour Windows Version familiale	U		
2	papier braille	U		
3	Système d'Exploitation	U		
4	Suite bureautique	U		
5	Antivirus multiposte	U		
Matériel de câblage réseau				
1	Câble blindé	ml		
2	Prise logique	U		
3	Ensemble Support	FF		
4	Cordons de descente	ml		
5	Cordons de brassage	ml		
6	Baie de brassage	U		
7	Panneau de brassage	U		
8	Passe fil à balais 19"	U		
9	Obturbateur métallique	U		
10	Rail électrique	ml		
11	Switch	U		
12	Access Points	FF		
13	Accessoires de pose et de fixation	FF		
Matériel Électrique et câblage ondulé				
1	Câble électrique	ml		
2	Prise électrique à détrompage	U		
3	Détrompeur	U		
4	Coffret électrique	U		



5	Disjoncteur Général	U		
6	Disjoncteur alimentation	U		
7	Parafoudre tétrapolaire	U		
8	Disjoncteur de protection parafoudre	U		
9	Interrupteur sortie onduleur	U		
10	Répartiteur	U		
11	Disjoncteur différentiel	U		
12	Câble v d'alimentation	ml		
13	Onduleur On-line Tri/mono	U		
14	Accessoires de pose et de fixation	FF		
Aménagement de la prise de terre				
1	Aménagement de la fouille	FF.		
2	Piquet de terre 2M y compris cosse	U		
3	Cuivre nu 29mm ²	ml		
4	Enrichissement du sol (Solution saline et charbon)	FF		
Installation et Configuration				
1	Installation et configuration	FF		
2	Création d'un site internet	1		
Fonctionnement du Centre Multimédia (12 Mois)				
1	Formation des formateurs	9		
2	Redevance bande passante Internet	12		
Suivi du Projet				
1	Élaboration cahier de charge des configurations, Réunions, validation des rapports, etc.	FF		

Nom du Soumissionnaire.....[Insérer lenomduSoumissionnaire]

Signature..... [Insérer lasignature],

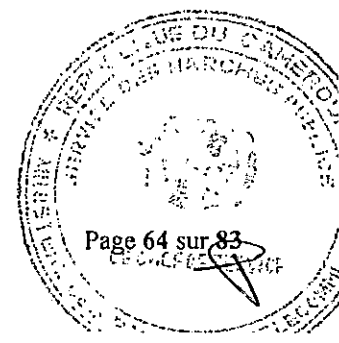
Date.....[Insérer ladate]

PIECE N°7 : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DÉSIGNATION	UNITÉ	QTE	PRIX	PRIX
----	-------------	-------	-----	------	------

				UNITAIRE	TOTAL
Espace formation					
1	Ordinateurs de bureau	U	10		
2	Ordinateurs portable	U	4		
3	Machine à lire	U	1		
4	lecteur daisy	U	1		
5	Machine braille perkins	U	1		
6	tablette braille	U	15		
7	Poinçon	U	30		
8	Vidéoprojecteur home cinéma Benq W1090	U	1		
9	Ecran de projection Oray SUPERGEAR HC 135*240 MANUEL	U	1		
10	Téléphone IOS	U	3		
11	casques Gioteck Lp4	U	16		
Sous total 1					
Espace Transcription					
1	Imprimante braille	U	1		
2	Embosseuse braille box	U	1		
3	Ordinateurs de bureau	U	2		
4	Logiciel de transcription braille impression en interligne intégré	U	2		
5	Scanner	U	2		
6	Imprimante multifonction	U	1		
7	Agrafeuse Index Braille	U	3		
Sous total 2					
Logiciel pour ordinateur et papier braille					
1	JAWS 15 pour Windows Version familiale	U	4		
2	papier braille	U	450		
3	Système d'Exploitation	U	16		
4	Suite bureautique	U	16		
5	Antivirus multiposte	U	8		
Sous total 3					
Matériel de câblage réseau					
1	Câble blindé	ml	900		
2	Prise logique	U	20		
3	Ensemble Support	Ens	20		
4	Cordons de descente	ml	15		
5	Cordons de brassage	ml	15		
6	Baie de brassage	U	1		
7	Panneau de brassage	U	1		
8	Passe fil à balais 19"	U	4		
9	Obturbateur métallique	U	3		
10	Rail électrique	ml	1		
11	Switch	U	2		
12	Access Points	Ens.	5		
13	Accessoires de pose et de fixation	Ens.	1		
Sous total 4					
Matériel Électrique et câblage ondulé					
1	Câble électrique	ml	500		
2	Prise électrique à détrompage	U	30		
3	Détrompeur	U	30		
4	Coffret électrique	U	1		
5	Disjoncteur Général	U	1		

6	Disjoncteur alimentation	U	1		
7	Parafoudre tétrapolaire	U	1		
8	Disjoncteur de protection parafoudre	U	1		
9	Interrupteur sortie onduleur	U	1		
10	Répartiteur	U	1		
11	Disjoncteur différentiel	U	5		
12	Câble v d'alimentation	ml	50		
13	Onduleur On-line Tri/mono	U	2		
14	Accessoires de pose et de fixation	Ens.	1		
Sous total 5					
Aménagement de la prise de terre					
1	Aménagement de la fouille	Ens.	1		
2	Piquet de terre 2M y compris cosse	U	6		
3	Cuivre nu 29mm ²	ml	50		
4	Enrichissement du sol (Solution saline et charbon)	Ens.	1		
Sous total 6					
Installation et Configuration					
1	Installation et configuration	FF			
2	Création d'un site internet	1			
Sous total 7					
Fonctionnement du Centre Multimédia (12 Mois)					
1	Formation des formateurs	9			
2	Redevance bande passante Internet	12			
Sous total 8					
Suivi du Projet					
1	Élaboration cahier de charge des configurations, Réunions, validation des rapports, etc.	FF			
Sous total 9					
TOTAL HT (1+2+3+4+5+6++8+9)					
TVA (19.25%					
TTC (THT+TVA					
AIR (5,5% ou 2,2%					
NAP (THT-AIR)					



PIECE N° 8 : MODELE DE PIECES



SOMMAIRE

Annexe n°1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n°2 : Modèle de soumission ;

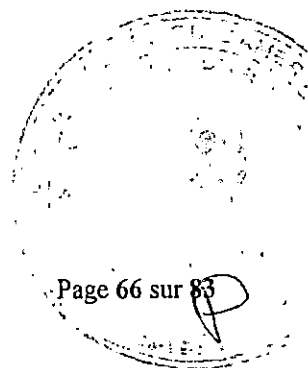
Annexe n°3 : Modèle de caution de soumission ;

Annexe n°4 : Modèle de cautionnement définitif.

Annexe N° 5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Annexe N° 6: Modèle d'attestation de solvabilité

Annexe N°7 : Modèle de marché



ANNEXE N° 1 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je, soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n° [indiquer la nature de la prestation].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du Directeur des Etablissements.



ANNEXE N°2 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné, _____ [insérer le nom et la qualité du signataire]

Représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽⁸⁾ _____ dont le siège social est à _____ inscrite au registre du commerce de _____ sous le n° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs n° _____ [rappeler l'objet de l'appel d'offres],

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° _____ à _____ [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à _____ francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de _____ jours ;

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai _____ jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

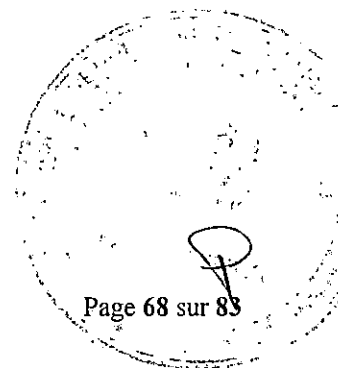
L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____ Agence de _____

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à _____, le _____
Signature de _____
En qualité de _____
Dûment autorisé à signer les soumissions
Pour et au nom de⁽⁹⁾

⁽⁸⁾ Supprimer la mention inutile

⁽⁹⁾ Annexer la lettre de pouvoir



ANNEXE N°3 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressé à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Cocontractant _____, ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du _____ pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous, _____ [nom et adresse de la banque], représenté(e) par _____ [noms des signataires], ci-dessous désigné(e) « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- a) Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Ou

- b) Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :
- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
 - manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
A _____, le _____
[Signature de la banque]

ANNEXE N°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de la Caution : N° _____

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ».

Attendu que _____ [nom et adresse du cocontractant], ci-dessous désigné « le Cocontractant », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des travaux],

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Cocontractant remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à 5% du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Cocontractant ce cautionnement,

Nous, _____ [nom et adresse de la banque],

Représenté par _____ [nom des signataires],
ci-dessous désignée « banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Cocontractant n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de _____ [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Cocontractant, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
A _____, le _____
[Signature de la banque]

ANNEXE N° 5 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la Caution : N°.....

Adressée à [Indiquer le Maître d'Ouvrage]

[Adresse du Maître d'Ouvrage]

Ci-dessous désigné « le Maître d'ouvrage »

Attendu que(nom et adresse de l'entreprise)

Ci-dessous désigné « l'entrepreneur » s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de :
[Indiquer l'objet des travaux],

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous, [nom et adresse de la banque], représentée par
.....[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de[en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10 % à préciser] du montant du marché (10).

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10 % à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A....., le

(Signature de la banque)

ANNEXE N° 6 : MODELE D'ATTESTATION DE SOLVABILITE

Nous, soussignés, _____ (nom de la banque), Société Anonyme au capital de _____ (FCFA) dont le siège social est _____, BP. _____.

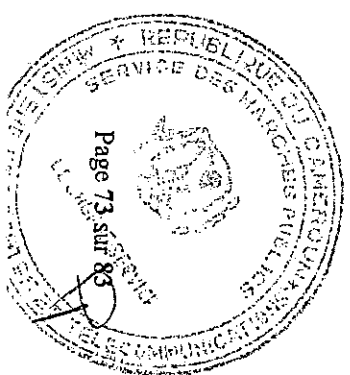
Attestons que la Société _____ BP. _____ entretient le compte N° _____ ouvert dans les livres de notre agence de _____. Les dirigeants de cette entreprise jouissent d'une bonne réputation commerciale. Les engagements portés au nom de la Société ont toujours été scrupuleusement respectés jusqu'à ce jour, et nous estimons que cette Société a une capacité de financement de _____ FCFA (en lettres).

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____



PIECE N°09 : MODELE DE MARCHÉ





MARCHE N° _____ /M/MPT/SG/DAG/2020

Passé après l'Appel d'Offres National Ouvert

N° _____ /AONO/MPT/CIPM/2020DU _____

LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE MULTIMÉDIA INCLUSIF AU CENTRE DES JEÛNES
AVEUGLES RÉHABILITÉS DU CAMEROUN (CJARC).

« EN PROCÉDURE D'URGENCE

TITULAIRE DU MARCHE : [Indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P : _____ à _____, Tel _____ Fax : _____

N° R.C : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

OBJET DU MARCHE : [Indiquer l'objet complet de la fourniture]

LIEU DE LIVRAISON : [A indiquer]

MONTANTS EN FCFA :

TTC :

HTVA :

T.V.A. (19.25%) :

AIR (2,2 ou 5,5 %) :

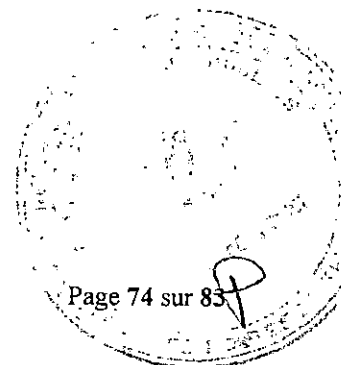
Net à payer :

DELAI DE LIVRAISON : _____

FINANCEMENT : CAS FST 2020

IMPUTATION : _____

SOUSCRIT, LE _____
SIGNE, LE _____
NOTIFIE, LE _____
ENREGISTRE, LE _____



Entre :

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre des Postes et Télécommunications, ci-après dénommé,
« Le Maître d'Ouvrage »

D'une part,

Et la société

B.P. : ___ à ___ Tel _____ Fax : _____

N° R.C : _____ à _____

N° Contribuable : _____

[Indiquer le nom du cocontractant, son adresse complète ainsi que le nom et la qualité du signataire habilité], ci-après dénommée, « Le cocontractant»,

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :



SOMMAIRE

- Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Titre II : Descriptif de la fourniture
- Titre III : Bordereau des prix
- Titre IV : Détail estimatif
- Titre V : Calendrier de livraison

Montant du marché: [A rappeler en francs CFA, toutes taxes comprises en chiffres et en lettres.

Délai de livraison : [A compléter en jours, semaines, mois ou années]

Lu et accepté par le cocontractant

Yaoundé, le _____

Signé par le Maître d'Ouvrage,

Yaoundé, le _____

Enregistrement



PIECE N°10 : ETUDES PREALABLES

ANNEXE N°8 : JUSTIFICATIF DES ETUDES PREALABLES

1. Joindre l'étude préalable.

2. Indiquer:

- 2.1. La date : 2020, lors de la préparation du budget.
- 2.2. Le nom du maître d'œuvre public ou privé l'ayant réalisé;
- 2.3. Les références du marché, si maîtrise d'œuvre privée l'ayant réalisé ;
- 2.4. Description des études (pour les projets de moindre envergure, une note de présentation peut être rédigée sous forme d'étude préalable à condition de bien ressortir la détermination des coûts et spécification techniques).

N.B :

1. Pour les prestations de moindre envergure, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué peut fournir un calcul justificatif des quantités du DAO.
2. Le Président de la Commission des Marchés peut avant de se prononcer, solliciter l'avis d'un expert sur la qualité des études réalisées.



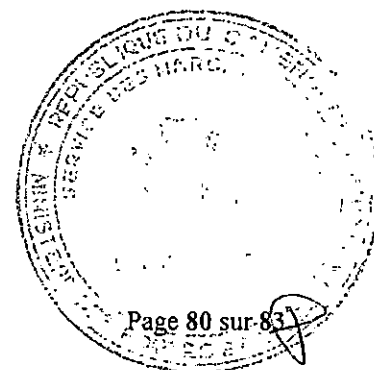
**PIECE N° 11 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET
ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS
LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I) BANQUES

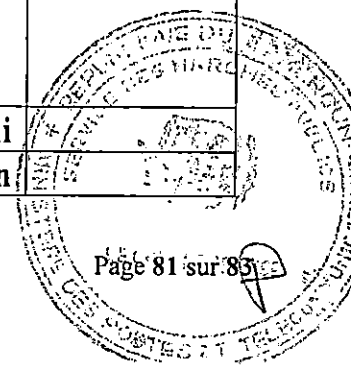
- ✓ AFRILAND FIRST BANK
- ✓ BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN
- ✓ BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
- ✓ BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK)
- ✓ BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
- ✓ BANK OF AFRICA CAMEROON (BOA)
- ✓ CITIBANK CAMEROON
- ✓ COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
- ✓ CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK
- ✓ ECOBANK CAMEROON
- ✓ NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC)
- ✓ SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE - CAMEROUN (SCB CAMEROUN)
- ✓ SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
- ✓ STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON
- ✓ UNION BANK OF CAMEROON (UBC)
- ✓ UNITED BANK FOR AFRICA (UBA).

II) COMPAGNIES D'ASSURANCES

- ✓ ACTIVA ASSURANCE.
- ✓ AREA ASSURANCES SA
- ✓ ATLANTIQUE ASSURANCES
- ✓ BENEFICIAL GENERAL ASSURANCE
- ✓ CHANAS ASSURANCE.
- ✓ CPA S.A
- ✓ ZENITHE INSURANCE
- ✓ PRO ASSUR S.A.
- ✓ SAAR SA
- ✓ SAHAM ASSURANCES SA
- ✓ NSIA ASSURANCES



PIECE N° 12 : GRILLE D'EVALUATION		
I	CRITÈRE ÉLIMINATOIRES	OUI/NON
I.1	Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 h après l'ouverture des plis ;	
I.2	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;	
I.3	Document falsifié ou fausse déclaration ;	
I.4	Absence de l'agrément de prestataire de services dans le domaine du matériel spécialisé pour personnes handicapées ;	
I.5	Absence d'un contrat/une attestation de représentation locale du fabricant ou du revendeur agréé par le fabricant des équipements ci-après : Tablette braille, Imprimante braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique;	
I.6	Absence de l'agrément du fabricant ou du revendeur agréé par le fabricant des équipements ci-après : Tablette braille, Imprimante braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique ;	
I.7	Absence de prospectus des équipements proposés accompagnés de fiches authentiques décrivant les caractéristiques techniques du matériel ci-après : Tablette braille, imprimante braille, logiciel de transcription braille, embosseuse braille, agrafeuse Index Braille, écran JAW pour Windows, lecteur de livres numérique, imprimante multifonction, scanner ordinateurs portables et ordinateurs de bureau;	
I.8	Offre financière incomplète ;	
I.9	Non-respect de 75 % des spécifications techniques minimales ;	
I.10	Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ou de non défaillance ;	
I.11	Non satisfaction d'au moins 4 oui sur 5 de critères essentiels.	
I.12	Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 h après l'ouverture des plis ;	
I.13	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;	
I.14	Document falsifié ou fausse déclaration ;	
II	CRITÈRES ESSENTIELS	
II.1	Référence similaire : Au moins un (01) marché/contrat d'un montant \geq 20 000 000 FCFA dans la fourniture du matériel/équipement pour mal voyant au cours des trois (03) dernières années (2017, 2018 et 2019).	
II.2	Capacité de financement (Surface financière) Attestation de solvabilité délivrée par une banque de 1 ^{er} ordre agréé par le MINFI d'un montant \geq 50 000 000 FCFA.	
II.3	Services après-vente - Engagement sur l'honneur à assurer le SAV ; - CV et diplôme Ingénieur informaticien ; - Garantie des prestations d'une durée d'un (01) an ;	
II.4	Délais de livraison Délais de livraison \leq soixante (60) jours (planning de livraison)	
II.5	Preuve d'acceptation des conditions du marché -CCAP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ; -Spécifications techniques paraphé, signé et daté à la dernière page.	
	TOTAL de oui	
	Conclusion	



SPECIFICATIONS TECHNIQUES

N° Article	Noms des fournitures ou desservices connexes	Spécifications techniques (ST) et normes applicables	Notation (OUI/NON)
Espace formation			
1	Ordinateurs de bureau	Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go -RAM:4Giga	
2	Ordinateurs portables	Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go -RAM:4Giga	
3	Machine à lire	Télé agrandisseurs parlant Full HD, doté d'un écran 26" ou 66 cm de diagonale.	
4	Lecteur daisy	-	
5	Machine braille perkins ou équivalent	Écriture sur papier épais, d'un seul côté de la feuille (grammage conseillé : entre 120 et 200 g) Nombre de lignes maximum par page : 30 Nombre de caractères maximum par ligne : 42 Avertisseur sonore de fin de ligne Fournie avec une housse de protection et un efface-point Dimensions (largeur x longueur x épaisseur) : 15 x 39 x 23 cm.Poids : 4,83 kg.	
6	Tablette braille	tablette à réglette 24 lignes 23 caractères, tablette à cuvette format A4 30 lignes, 27 caractères	
7	Poinçon	Poinçon à colorette, poinçon forme poire, poinçon à oreille	
8	Vidéoprojecteur home cinéma	Résolution : 1920 x 1080 pixels,Luminosité : 2000 Lumens, Format natif : 16/9	
9	Ecran de projection	Écran : fixe, Déroulement : manuel, Dimensions (hauteur x base) : 135 x 240 cm, Format : 16/9	
10	Téléphone IOS.	-	
11	Casques Gioteck Lp4	Type Gioteck Lp4-	
Logiciel pour ordinateur et papier braille			
13	JAWS 15 pour Windows Version familiale	01Pack Jaws 15 pour 5 machines	
14	Papier braille	Format A4 Grammage : 160 g Conditionné par : 250 feuilles Poids : 1,6 kg	
15	Système d'Exploitation	Microsoft Windows 7 Pro	
16	Suite bureautique	Microsoft Office 2013	
17	Antivirus multiposte Kaspersky	Kaspersky ou équivalent	
Matériel de câblage réseau			
18	Câble blindé	FTP ' paires cat 6e	
19	Prise logique blindée	double RJ45 cat 6e	
20	Ensemble Support	mosaïque 6 modules	
21	Cordons de descente 3m RJ45 cat 6e	3m RJ45 cat 6e	
22	Cordons de brassage 2m RJ45 cat 6e	2m RJ45 cat 6e	
23	Baie de brassage	12U, 19"	
24	Panneau de brassage	blindé 19" 24 ports RJ45	
25	Passe fil à balais	-	
26	Obturbateur métallique	1U 19"	
27	Rail électrique	1U 19" avec protection intégrée	
28	Switch 24 ports RJ45	24 ports RJ45	
29	Access Points	-	
30	Accessoires de pose et de fixation	-	

Matériel Électrique et câblage ondulé

31	Câble électrique	R2V 3x2,5mm ²
32	Prise électrique à détrompage	2P+T 16A
33	Détrompeur	-
34	Coffret électrique	3 rangée de 24 modules y compris battant
35	Disjoncteur Général	4P 40A
36	Disjoncteur alimentation	Onduleur 4P 32A
37	Parafoudre tétrapolaire	15KA
38	Disjoncteur de protection parafoudre	4P 20A
39	Interrupteur sortie	onduleur 2P 63A
40	Répartiteur	2P 100A
51	Disjoncteur différentiel	1P+N 16A 300mA
52	Câble v d'alimentation	onduler 4x6mm ²
53	Onduleur On-line Tri/mono 6KVA	On-line Tri/mono 6KVA
54	Accessoires de pose et de fixation	-
Aménagement de la prise de terre		
55	Aménagement de la fouille	1
56	Piquet de terre 2M y compris cosse	1
57	Cuivre nu 29mm ²	1
58	Enrichissement du sol (Solution saline et charbon)	1
Espace Transcription		
59	Imprimante braille	Taille : 52x57x75 (h x L x P), Poids : 50 kg, Niveau sonore : 60 dB, Poids du papier : 120 /180 g/m2, Format : A3, A4 et lettre , Volume du bac : 400 feuilles, Impression : 900 pages A4/heure, Police braille : 2.5 mm, Cellule braille : 6 à 8 points, Max de caractères par lignes : 37, Garantie : 2 ans
60	Embosseuse braille box	Taille : 52x57x75 (h x l. x P), Poids : 50 kg, Niveau sonore : 60 dB , Poids du papier : 120 /180 g/m2, Format : A3, A4 et lettre , Volume du bac : 400 feuilles, Impression : 900 pages A4/heure, Police braille : 2.5 mm, Cellule braille : 6 à 8 points, Max de caractères par lignes : 37; utile à la transcription des transcription des manuels
61	Ordinateurs de bureau	Processeur Intel Core i5 Stockage 500Go -RAM:4Giga, nécessaire pour l'installation des logiciels adaptés nécessaires liés à la transcription
62	Logiciel de transcription braille impression en interligne intégrée	Duxbury braille translator 11.3 ou équivalent Numérotation automatique des pages, avec possibilité de double pagination ; Impression en noir sur l'imprimante installée dans Windows ; Embossage vers toutes les imprimantes braille des marques majeures disponibles, en local ou en réseau
63	Scanner	Interface USB3.0, rétrocompatible USB2.0 et WiFi - Numérisation jusqu'au format A3 - Recto/verso en format A4 portrait - Capacité de chargement maximum 50 feuilles - Vitesse de numérisation 25ppm - Utilisation de transparent pour numériser un format A3 Compatible Windows et Mac
64	Imprimante multifonction - Laser - Couleur - LED - Recto/Verso - A4	Fax - photocopieur - imprimante - scanner, LED - couleur, Connexion PC : USB 2.0, LAN, hôte USB, Vitesse de reproduction maximale : Jusqu'à 24 ppm (mono)-jusqu'à 22 ppm (couleur), Volume mensuel recommandé : 3000 pages, Résolution d'impression maximale : Jusqu'à 1200 x 600 ppp (mono)-jusqu'à 1200 x 600 ppp (couleur), Fonctions de l'article de bureau : Sauvegarde sur lecteur flash USB, numérisation vers e-mail , Niveau sonore : 33 dBA (inactif) - 52 dBA (en fonctionnement).
65	Agrafeuse Index Braille	Optimisée pour les imprimantes Index Everest-D V4 et 4X4 PRO V3. Dimensions : 26 x 31x 53,5 cm. Poids : 5,3 kg

NB : le non-respect de 75% des spécifications techniques entraine l'élimination du soumissionnaire

